

Rapport d'activité

Fonctionnement
Organigramme
Compétences
Développement Economique
Technopole
Création d'entreprises
Marketing territorial
Commerce et artisanat
Aménagement de l'espace
Schéma de Cohérence Territoriale
Plan Local de l'Habitat
Transports
Pôle intermodal
Politique de la Ville
Environnement, déchets
Equipements touristiques
Ressources Humaines
Finances

Saint-Malo Agglomération

2005



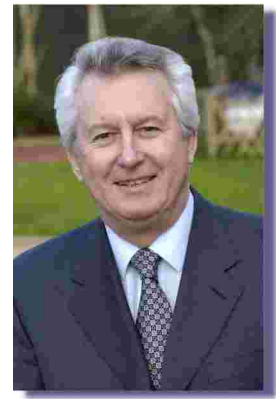
2005,
Lancement de
la Technopole
Rennes-
-Saint-Malo



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Editorial du Président	Page 3
Introduction	Page 4
1. Fonctionnement de Saint-Malo Agglomération	Page 5
1.1. Schéma Général de fonctionnement	
1.2. Le bureau communautaire	
1.3. Les commissions	
1.4. Organigramme des services	
2. Compétences de Saint-Malo Agglomération	Page 12
3. Développement Economique	Page 13
3.1. L'année économique en chiffres	
3.2. Technopole, innovation et recherche	
3.3. Le soutien à la création d'entreprises	
3.4. L'offre d'accueil des entreprises	
3.5. Marketing territorial : L'Energie-mer pour Entreprendre	
3.6. Le commerce et l'artisanat	
3.7. Participation à différentes études économiques	
4. Aménagement de l'espace	Page 37
4.1. Parcs d'activités et Technopole	
4.2. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	
4.3. Plan Local de l'Habitat (PLH)	
5. Transports	Page 41
5.1. Le Transport Public	
5.2. Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)	
5.3. Le Plan de Déplacement Entreprises (PDE)	
5.4. Le pôle intermodal	
6. Politique de la Ville	Page 45
6.1. Contrats aidés	
6.2. Animation jeunesse	
7. Environnement, déchets	Page 49
7.1. Les ordures ménagères	
7.2. La collecte sélective	
8. Equipements touristiques	Page 61
9. Ressources Humaines	Page 65
10. Finances	Page 69
11. Annexes	Page 77

L'année 2005 a été une étape importante pour le développement de Saint-Malo Agglomération. C'est en effet en 2005 que les communes de Miniac Morvan et de Le Tronchet ont rejoint l'agglomération, portant ainsi à 80 000 habitants la population de notre territoire.



Fort de ce vent positif, Saint-Malo Agglomération a poursuivi la réalisation de ses grands objectifs, en concrétisant ses engagements principaux :

- Valoriser le territoire

Avec le lancement officiel de la Technopole Rennes Saint-Malo, notre bassin d'emplois est aujourd'hui intégré au pôle de compétitivité mer, labellisé pôle de compétitivité à vocation mondiale. Et, avec le TGV, le projet technopolitain avance à grande vitesse : lancé en mai, il accueillera dès novembre ses premières entreprises technologiques à l'Hôtel de la Technopole.

- Créer de nouveaux emplois

L'attractivité de notre territoire prend ainsi toute son ampleur avec les premières réalisations du programme d'aménagement de 200 ha parcs d'activités pour l'accueil de nouvelles entreprises : le parc des Mottais sera ouvert en 2005, intégrant 2 ateliers relais. Stratégie d'offre de terrains et bâtiments, toujours en liaison avec un soutien fort à la création d'entreprises.

- Préserver notre environnement

2005 est l'année de la décision du lancement de la collecte sélective sur toutes les communes de l'agglomération : dès le 1^{er} juin 2006, chacun pourra désormais bénéficier d'un bac individuel de collecte des déchets recyclables.

- Structurer le territoire

En 2005, Saint-Malo Agglomération prépare la refonte du réseau actuel de transport public : pour préparer la nouvelle donne, priorité est donnée aux usagers, mais aussi aux entreprises, avec la réalisation d'un Plan de Déplacement Entreprises.

Pour cette 5^{ème} année de coopération, Saint-Malo Agglomération aura vu l'accomplissement de ses premières grandes réalisations, résultat d'un travail et d'une volonté solidaire de toutes les communes membres.

Le Président,

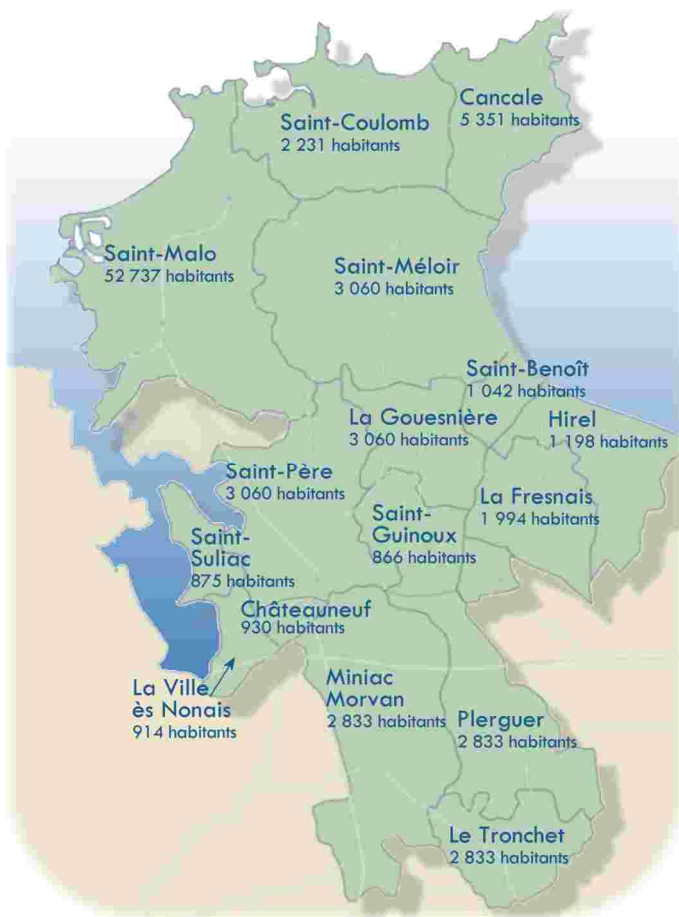
A handwritten signature in black ink that reads "René Couanau". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

René Couanau

La Loi « Chevènement » n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a notamment prévu à son article 40 que :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

De plus, il est mentionné que « les délégués de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale » (article L5211.39 du CGCT).



Saint-Malo Agglomération a été créée le 1^{er} janvier 2001.

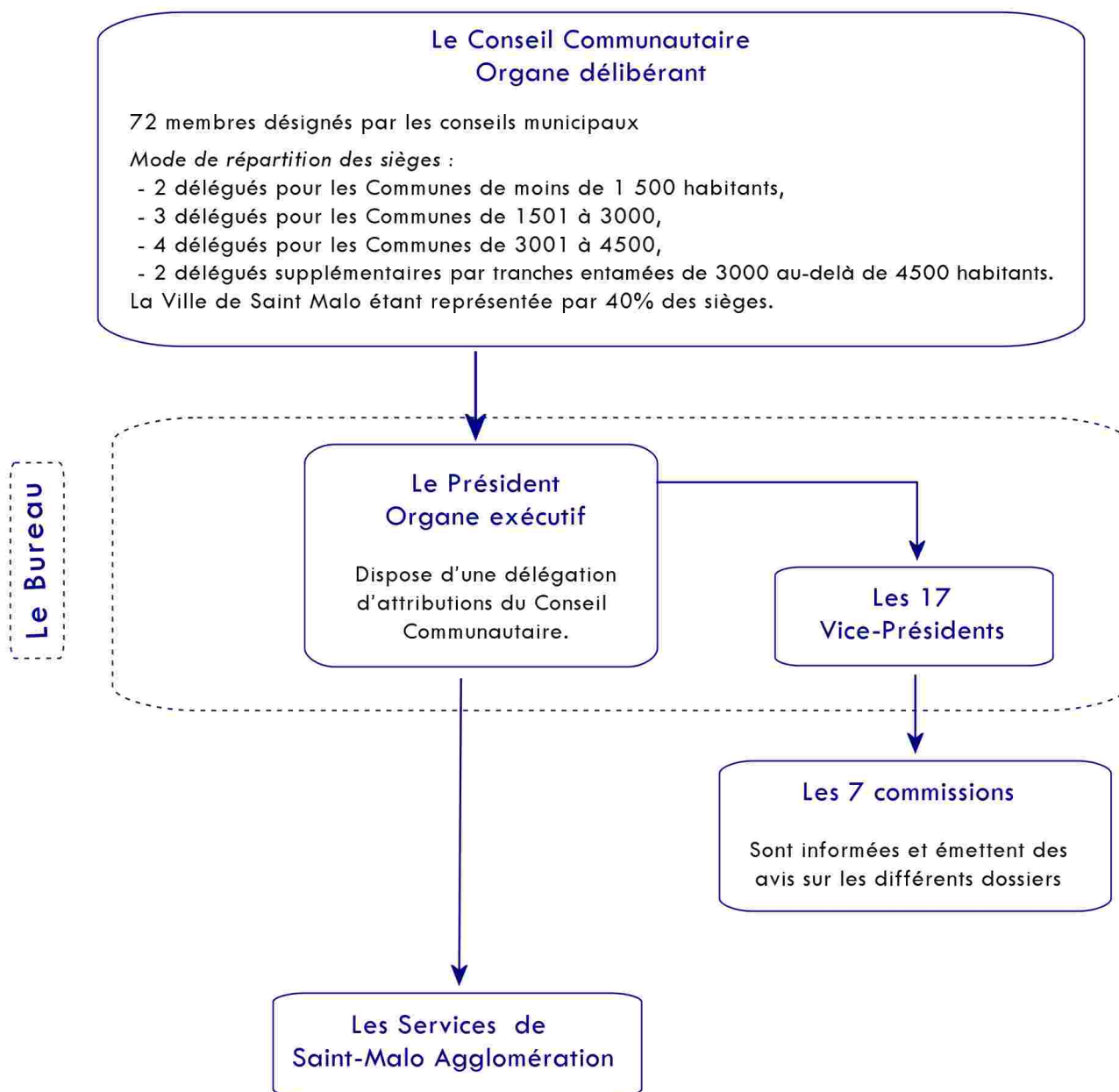
Elle est composée de 17 Communes, qui représentent une population totale de 80 288 habitants (recensements 1999 et complémentaires) et une superficie de 23 968 hectares.

Le périmètre a connu une première extension en 2002 (4 nouvelles Communes), une deuxième en 2003 (la Commune de Châteauneuf d'Ille & Vilaine) et une troisième en 2005 (Miniac Morvan et Le Tronchet).

The background features a light blue map of France with a dotted outline, positioned in the upper right quadrant. The rest of the page is composed of several overlapping rectangular blocks in various shades of blue, ranging from light to dark. The text is centered within a dark blue horizontal band.

Fonctionnement Compétences

1.1. Schéma Général de fonctionnement



1.2. Le bureau communautaire

Le bureau communautaire est composé du Président et des 17 Vice-présidents.

Il donne les grandes orientations de chaque dossier et débat des différentes propositions évoquées en commissions avant d'inscrire les différentes délibérations à l'ordre du jour du conseil communautaire, qui seront soumises à un vote.

Le Président

René COUANAU, Député - Maire de Saint-Malo.

Il est l'organe exécutif de Saint-Malo Agglomération, il est responsable de l'administration, et ordonnateur des dépenses et des recettes.

Il bénéficie d'une délégation d'attributions du Conseil Communautaire (*article L5211.10 du CGCT*).

Les Vice-présidents

Monsieur ALIX,	Maire de Lillemer,
Monsieur BACHELOT,	Maire de Saint-Guinoux,
Monsieur HAMEL*,	Maire de La Gouesnière,
Madame CAILLAUD,	Maire de Plerguer,
Monsieur CHAPON,	Maire de Miniac Morvan
Monsieur DANIEL,	Maire de Saint-Benoît des Ondes,
Monsieur DERRIEN,	Maire de Hirel,
Monsieur DUFRESNE,	Maire de Saint-Suliac,
Monsieur FONTAINE,	Maire de Saint-Méloir des Ondes,
Monsieur GASLAIN,	Maire de La Fresnais,
Monsieur IMBERT,	Maire du Tronchet
Monsieur JANNIN,	Maire de Cancale,
Monsieur LEFEUVRE,	Maire de La Ville ès Nonais,
Monsieur LEBEAU,	1 ^{er} Adjoint au Maire de Saint-Malo,
Monsieur MAINGUENÉ,	Maire de Saint-Coulomb,
Monsieur MASSERON,	Maire de Châteauneuf d'Ille & Vilaine,
Monsieur RICHEUX,	Maire de Saint-Père Marc en Poulet,

*Monsieur Hamel ayant remplacé Mr Brion dans ses fonctions de vice-président par délibération du 18 mai 2006.

Délégations confiées aux Vice-présidents*

Favoriser l'attractivité du territoire :

(Thèmes : économie, tourisme, recherche-enseignement supérieur et innovation)

Mr GASLAIN :	Développement économique et zones d'activités.
Mr JANNIN :	Promotion touristique & activités de la mer.
Mr LEBEAU :	Recherche et enseignement supérieur.
Mr LEFEUVRE :	Équipements touristiques.
Mr RICHEUX :	Commerce, artisanat et agriculture.

Organiser un territoire solidaire :

(Thèmes : politique de la ville, services de proximité, développement sportif et culturel)

Mme CAILLAULD :	Éducation, formation et services de proximité aux personnes et familles.
Mr ALIX :	Développement sportif et culturel.
Mr CHAPON :	Politique de l'emploi et insertion.
Mr MASSERON :	Politique de la ville, Actions sociales et sécurité.

Permettre un développement durable de l'agglomération :

(Thèmes : aménagement de l'espace, transports, logement, infrastructures)

Mr DANIEL :	Logement.
Mr DERRIEN :	Infrastructures.
Mr HAMEL :	Aménagement de l'espace et acquisitions foncières.
Mr MAINGUENÉ :	Transports.

Protéger et valoriser l'environnement naturel et le patrimoine :

(Thèmes : environnement – déchets)

Mr DUFRESNE :	Environnement.
Mr FONTAINE :	Collecte & traitement des déchets.
Mr IMBERT :	Tri sélectif des déchets ménagers.

Moyens internes :

(Thèmes : administration générale – ressources humaines, budget-finances)

Mr BACHELOT :	Administration générale, Ressources humaines.
Mr LEBEAU :	Budget et finances.

*Les délégations citées ci-dessus sont celles modifiées par arrêté du 22 mai 2006.

Au 31 décembre 2005, Mr Brion était délégué au développement économique et zones d'activité, Mr Derrien était délégué à l'Aménagement de l'espace et à la Politique foncière, et Mr Gaslain était délégué aux Infrastructures.

1.3. Les commissions

Cinq commissions thématiques permanentes

- Aménagement de l'espace et transports.

(26 membres)

- Administration générale, finances, recherche et enseignement supérieur.

(21 membres)

- Economie, tourisme, recherche et enseignement supérieur.

(23 membres)

- Education, formation et services de proximité aux personnes et familles, développement sportif et culturel, politique de la ville, emploi et insertion.

(28 membres)

- Infrastructures et environnement - déchets.

(25 membres)

Chaque Vice-président assure la présidence de la commission concernant son secteur d'intervention.

Les commissions sont composées d'un nombre de membres variable, et un élu peut être membre de plusieurs commissions, selon son souhait.

Elles émettent des avis sur les dossiers et projets présentés selon un ordre du jour établi par le Vice-président délégué et joint à la convocation. L'ensemble des travaux fait l'objet d'un compte-rendu transmis à tous les conseillers communautaires.

Deux commissions obligatoires

- Commission Appel d'Offres.

(Président ou son suppléant, 5 membres titulaires, 5 membres suppléants)

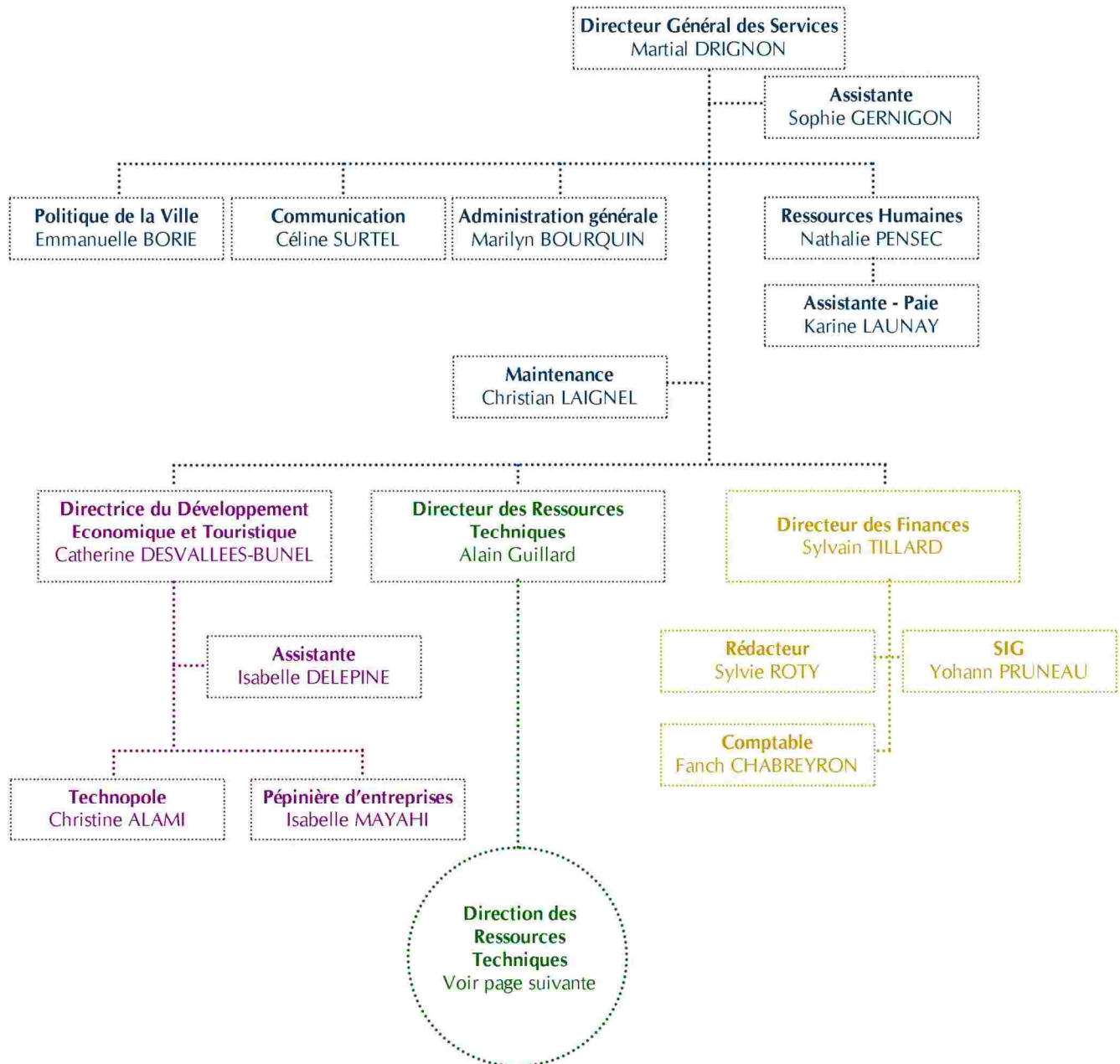
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

(34 membres).

Elle se réunit lors de tout nouveau transfert de compétence ou en cas d'adhésion d'une nouvelle Commune afin de déterminer l'Allocation Compensatrice (AC) à verser aux Communes membres.

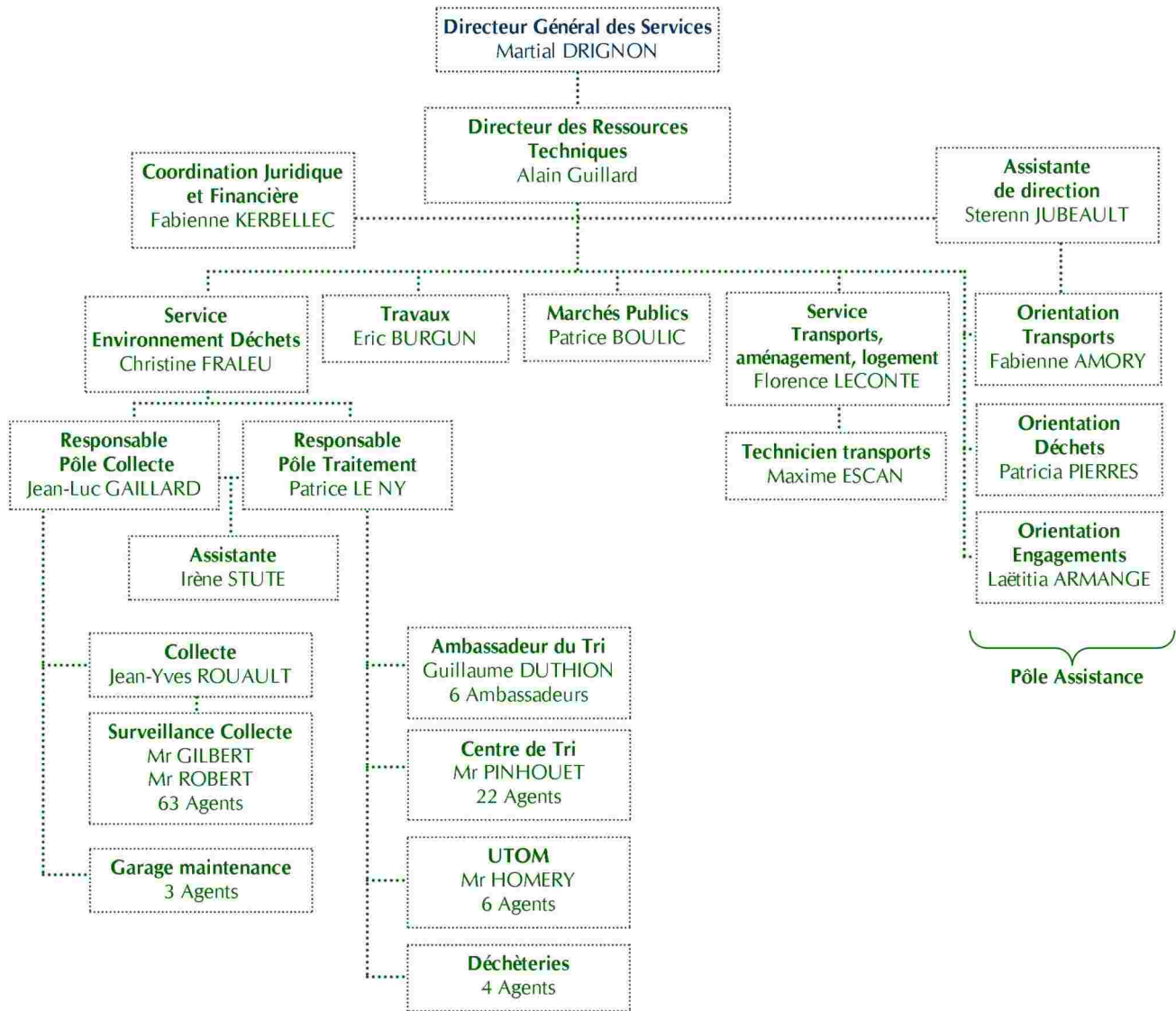
1.4. Organigramme des services

(Au 31 décembre 2005)



- Direction Générale des Services
- Direction du Développement Economique et du Tourisme
- Direction des Ressources Techniques
- Direction Finances

La Direction des Ressources Techniques :



2.1. Compétences obligatoires

- Développement économique.
- Aménagement de l'espace communautaire.
- Transports urbains.
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire.
- Politique de la ville dans la Communauté d'Agglomération.

2.2. Compétences optionnelles

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, Déchets (volets traitement et collecte).
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

2.3. Compétences facultatives

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.
- Construction, aménagement d'équipements d'intérêt communautaire destinés à favoriser le développement des services de proximité rendus aux familles et aux personnes.
- Toutes études pouvant conduire à une extension de compétences de la Communauté Agglomération.
- Missions de prestations de service.
- Participation (ou organisation) à de grands événements concourant à la promotion du territoire de la Communauté Agglomération.



Développement Economique

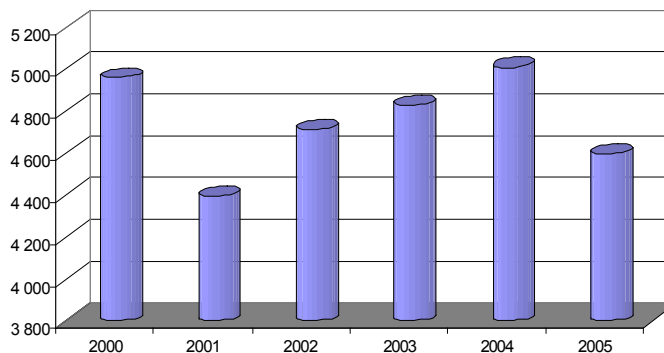
3.1. L'année économique en chiffres

Chiffres Clés sur la zone d'emploi

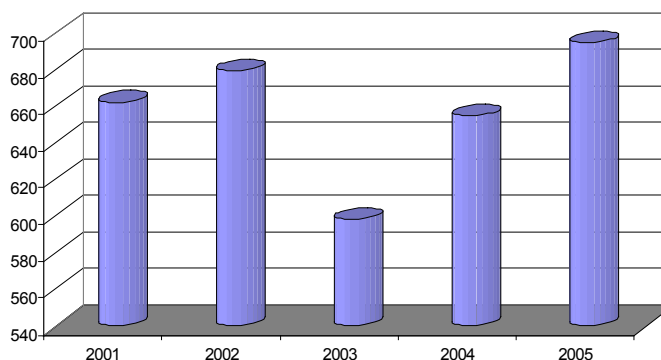
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 1999	42 725
Dont emploi salarié (au lieu de travail 1999)	35 495
Emploi total estimé au lieu de travail au 31/12/2003	46 753
Nombre de demandeurs d'emploi au 31/12/2004	5 227
Taux de chômage au 31/12/2005	9,2 %
Nombre d'établissements au 01/01/2004	6 377
- <i>Industrie</i>	600
- <i>Construction</i>	765
- <i>Commerce et réparations</i>	1 795
- <i>Services</i>	3 217
Dont 10 salariés et plus	445

Offres et demandes d'emplois

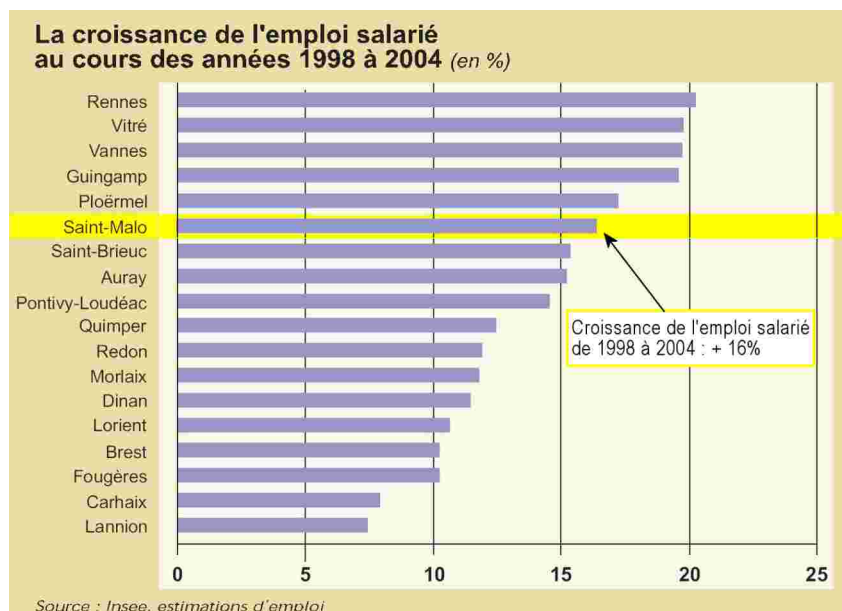
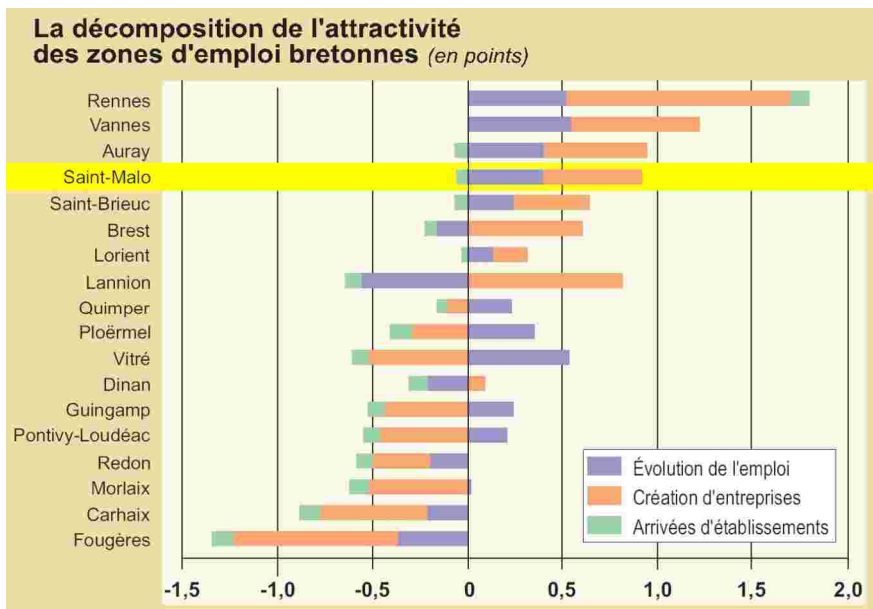
Moyenne du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois



Moyenne du nombre d'offres d'emploi reçues par l'ANPE par mois



L'indicateur d'attractivité prend en compte l'évolution de l'emploi salarié de l'ensemble des secteurs, les transferts d'établissements et les créations d'entreprises dans l'économie productive (industrie, commerce de gros et service aux entreprises).



Chiffres clés de la création d'entreprises au Pays de Saint-Malo

Le taux de création d'entreprises dans le pays de Saint-Malo est de **13,1 %**, soit **1,3 points de plus qu'au niveau régional**.

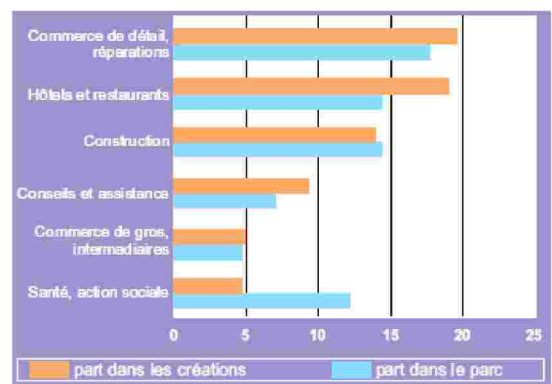
Les créations représentent 6,8 % des créations en Bretagne, poids en hausse de 0,2 point par rapport à 1995 ; 60 % de ces créations sont des créations pures.

La part des créations d'entreprises est supérieure à la moyenne régionale dans les secteurs de l'industrie hors industries agroalimentaires, de l'immobilier et des services aux particuliers. La construction, les hôtels-restaurants et le commerce de détail concentrent plus d'une création d'entreprise sur deux.

Le parc et les créations d'entreprises	
	2004
Poids du pays	
dans le parc d'entreprises de Bretagne (au 1 ^{er} janvier)	6,1 %
dans les créations d'entreprises en Bretagne	6,8 %
	2004
Parc d'entreprises (au 1 ^{er} janvier)	6 476
Créations d'entreprises	851
Taux de création (%)	13,1

Source : Insee - Sirene

Les principales activités* créatrices en 2004 (en %)



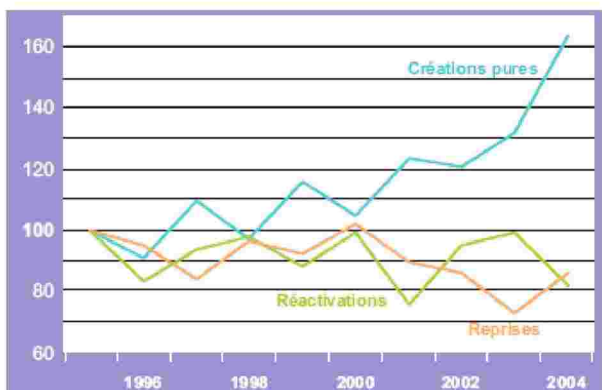
Source : Insee - Sirene

Dans le pays de Saint-Malo, la proportion de femmes créatrices d'entreprises est plus importante qu'en Bretagne (+ 2 points).

Le créateur y est aussi moins diplômé : plus des 3/4 des créateurs d'entreprises ont au plus un Bac comme diplôme le plus élevé.

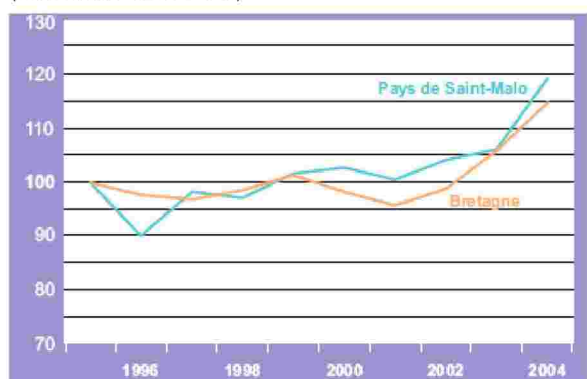
La part des créateurs d'entreprises qui étaient au chômage auparavant est plus importante dans le pays de Saint-Malo qu'en Bretagne (40 % contre 34 %).

Évolution des différents types de créations d'entreprises (indice base 100 en 1995)



Source : Insee - Sirene

Évolution des créations d'entreprises depuis 10 ans (indice base 100 en 1995)



Source : Insee - Sirene

Signature de la convention entre Rennes Atalante et Saint-Malo Agglomération



La convention de partenariat est signée le 26 mai 2005 au Palais du grand large, à l'issue de l'assemblée générale de Rennes Atalante et de la première matinale de Rennes Atalante sur Saint-Malo sur le thème des brevets.

Les missions confiées à Rennes Atalante concernent l'appui à la création d'entreprises technologiques, l'accompagnement des projets innovants, l'animation de la technopole et la mise en réseau des acteurs, la promotion de la technopole et le marketing territorial.

En terme financier, la convention, d'une durée de 3 ans à partir du 1er juillet 2005, prévoit une subvention annuelle de 115 000 €.

Saint-Malo Agglomération versera une subvention de **57 500 € en 2005**.

L'organisation générale de ce partenariat prévoit :

- Le recrutement d'un chargé de mission technopole,
- La mise en place d'un comité d'agrément,
- La mise en place d'une coordination locale technologique.

→ **La recrutement de la chargée de mission technopole :**

Rennes Atalante conduit l'essentiel de ses missions d'accompagnement de projets, d'animation et de mise en réseau ainsi que les actions de communication depuis Rennes, son siège social.

La présence sur site est assurée par la chargée de mission technopole de la Direction Economie de Saint-Malo Agglomération, recrutée en août 2005, Madame Christine ALAMI, ingénieur bio médical.



→ **La coordination locale technologique :**

En 2005, Saint-Malo Agglomération met en place une coordination locale technologique regroupant, outre Saint-Malo Agglomération et Rennes Atalante, les partenaires locaux (CCI, IUT, CRESCO, Responsables R&D d'entreprises, centre de congrès...).

Elle remplira les fonctions d'information et de force de propositions.

En 2005, elle s'intéressera aux pôles de compétitivité notamment le Pôle Mer et permettra ainsi une participation effective et collective des acteurs technologiques malouins à la constitution et aux premiers appels à projet de ce pôle.

→ **Le comité d'agrément :**

Il est constitué de représentants des principaux partenaires de Saint-Malo Agglomération en matière de développement économique dont Rennes Atalante et des chefs d'entreprises des différentes filières technologiques. Que ce soit pour l'entrée dans l'hôtel de la Technopole ou sur le parc d'activité technopolitain, ce comité émet un avis technique préalable à l'entrée.

En 2005, seront agréées :

COM.DOSE

Entreprise de conseil, de création et de développement de conditionnements à façon de produits dans des emballages mono-doses thermoformés, COM.DOSE propose son expertise dans le conditionnement à façon de produits liquides en mono-doses thermoformées selon la technologie FFS (Form Fill SEAL). COM.DOSE intervient dans la définition et la validation de faisabilité et propose des prestations R&D sur mesure associées à une veille technologique. Les secteurs visés sont ceux de l'alimentaire, de la cosmétique, de la santé - beauté, du bien être, de la chimie, des détergents, du Phytosanitaire.

C2 Innovativ'Systems

Spécialisée dans les domaines des télécommunications mobiles par satellite ou hertziennes, Wifi, Wimax, la télévision numérique terrestre, la sécurité et l'accès conditionnel sur les réseaux, la télévision interactive sur les réseaux numériques à large bande, C2 Innovativ'Systems s'est implantée en novembre 2005 dans les locaux de l'Hôtel de la Technopole afin de se rapprocher des transporteurs maritimes et des éventuels autres industriels malouins.

3.2.2. La création du Syndicat mixte "Parc Technopolitain"

Le parc technopolitain sera aménagé sur le site de Blanche Roche, situé sur les communes de Saint-Malo et de Saint-Jouan des Guérets, à l'entrée de Saint-Malo sur la route de Rennes.

Un syndicat mixte, composé de Saint-Malo Agglomération et de la commune de Saint-Jouan est installé le 10 mai 2005.

Monsieur Henri Jean LEBEAU est élu président.

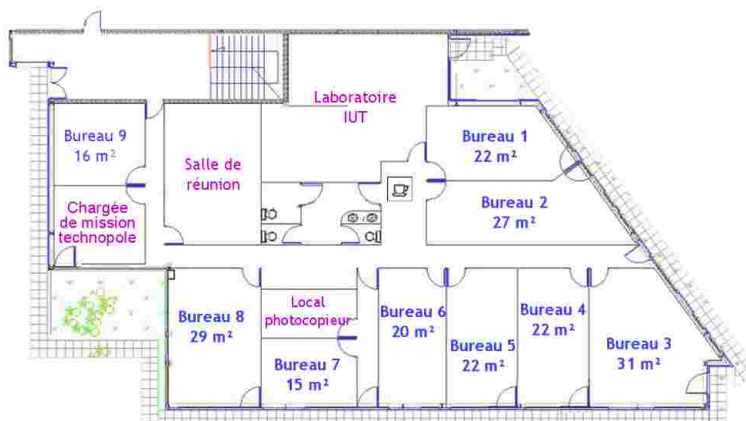
La consultation des cabinets d'urbanisme est préparée au second semestre 2005 pour un lancement effectif du marché de définition en 2006.



Le service économique engagera un tour des technopoles de Bretagne pour repérer les éléments identifiants d'une technopole, les bonnes pratiques et les écueils à éviter.

3.2.3. L'ouverture de l'Hôtel de la Technopole

En attendant l'aménagement du parc technopolitain, les premières entreprises accompagnées seront accueillies dans l'hôtel provisoire de la technopole, rez-de-chaussée d'un immeuble acheté en VEFA au sein d'un immeuble construit sur la ZAC des Mottais.



Cet espace fonctionnel et convivial de 375 m², propose aux entreprises technologiques des surfaces de bureau en location et des services partagés.

Construit en 2005, son inauguration a eu lieu le 7 novembre 2005.



Lâcher de ballons pour l'inauguration de l'Hôtel de la Technopole



Signature de la convention d'occupation des locaux par Mr Fortin, Président de l'Université de Rennes 1, Mr Montois, Président de l'IUT de Saint-Malo, et Mr Lebeau, Vice-président

Entreront à la fin de l'année à l'Hôtel de la technopole les deux entreprises agréées et, en 2006, les laboratoires de recherche de l'IUT de Saint-Malo.

Achat du bâtiment Hôtel Technopole : 465 870 €

Dépense d'investissement aidée :

→ par la Région (Via le Pays de Saint-Malo) à hauteur de 150 000 €

→ par le Département d'Ille et Vilaine à hauteur de 120 000 €

3.2.4. Animation et promotion des acteurs des filières technologiques

Filière des Biotechnologies Marines

Démarrés dans le cadre de l'étude Technopole, les rendez-vous des acteurs biotechnologiques du pays de Saint-Malo se sont poursuivis et développés en 2005.

Les 10 réunions de 2004 et 2005 ont permis :

- La réalisation d'un cahier technique traduit en anglais, espagnol et danois, outil de promotion des compétences locales.
- Une identification claire des acteurs technologiques avec des visites de sites des différents acteurs et des présentations d'organismes externes au Pays de Saint-Malo (Bretagne Innovation, CBB développement, ENSCR...).
- Une mutualisation des démarches d'intégration du Pôle Mer Bretagne.
- Une affirmation de la volonté d'actions collectives et concertées dans le domaine des biotechnologies marines.
- La présence collective sur des salons internationaux :
 - HBA (Health and beauty of America à New York en septembre 2005 sur le stand de CBB Développement avec Bretagne International).
 - Carrefour Européen des Biotechnologies (en novembre 2005 sur le stand de Rennes Atalante).



Filière des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

L'identification des Acteurs TIC permet de recenser 11 structures du Pays de Saint-Malo.

De la même manière que pour les acteurs biotechnologiques les rendez-vous des acteurs TIC ont démarré en 2005 afin de créer autour des TIC une dynamique locale représentative ouverte à l'international.

Ont été ainsi fédérés : Asica, Estar, Novelios, Exhalia, Delta Dore, Home&Process, Abelium, Tecknissolar Seni, Open Mind, C2 Innovativ'Systems, IUT de Saint-Malo et SupInfo.

3.2.5. Enseignement supérieur : Ouverture de SupInfo

Le service économique de Saint-Malo Agglomération a accompagné l'arrivée de l'école d'ingénieurs informatique SupInfo à Saint-Malo :

- Présentation du territoire,
- Elaboration de l'argumentaire de décision d'implantation,
- Exploration des pistes de localisation,
- Liaison avec l'IUT,
- Liaison avec la ville pour les travaux de l'école des Cottages,
- Préparation de la conférence de presse et de la journée portes ouvertes.

La première promotion sera accueillie en location dans une partie de l'école primaire des Cottages inoccupée et réaménagée par la ville de Saint-Malo pour répondre aux besoins d'image et de fonctionnalité de cet établissement d'enseignement supérieur.

La première rentrée en octobre 2005 accueillera une vingtaine d'étudiants.
Objectif à terme de 120 à 150 étudiants.

*

Perspectives 2006

2006 sera l'année de la conduite des études du parc technopolitain, et celle de la conception de la maison de la technopole, tandis que les actions de promotion et d'animation de filières se multiplieront en liaison avec le pôle de compétitivité mer.

*

3.3. Le soutien à la création d'entreprise

3.3.1. L'activité 2005 à la Pépinière d'entreprises

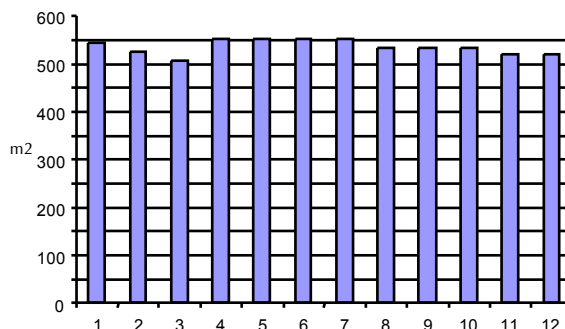
La pépinière d'entreprises est gérée par Saint-Malo Agglomération depuis le 1er janvier 2003. L'animation de la structure est assurée par la CCI du Pays de Saint-Malo.

En 2005, la pépinière entre dans une phase de maturité. Elle atteint un niveau de remplissage quasi optimal (voir tableau et graphique ci-dessous).

En termes de gestion et d'animation, l'objectif est la réussite de la sortie des entreprises par une implantation durable sur le territoire.

<i>Taux d'occupation</i>	<i>au 01.01.05</i>	<i>au 31.12.05</i>
Pépinière	88,05 %	87,68%
Hôtel d'entreprises	87,48 %	89,56%
Moyenne d'occupation des bureaux	87,77 %	88,62 %
Ateliers	58 %	79%

Total des surfaces occupées sur l'année 2005 :



Au total, sur les 25 bureaux disponibles, 20 sont loués à des créateurs et 3 mis à la disposition de la CCI de Saint-Malo à la fin de l'année.

Quant aux ateliers relais, 100% ont été occupés au cours du premier semestre 2005, puis 4 sur 5 soit 80% des surfaces au cours du second semestre 2005.

Incidence emplois de la pépinière :
*La pépinière totalise le 31/12/2005,
60 emplois dans les bureaux et 9 dans les ateliers.*

Les agréments en pépinière en 2005

Le Comité d'agrément et de pilotage s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2005 : 8 entreprises nouvelles sont entrées et une a été refusée.

Au cours de l'année 2005, 7 entreprises quitteront les bureaux ou les ateliers de la pépinière : Abc texture, Activ.com, CWeed Aquaculture, Bertron, F et D Céramiques, Conty Hodgkins Fletcher et RVB.

Les 8 entreprises entrées en 2005

Entreprise	Dirigeant	Activité	Effectif	Bureau
Bsa Concept	Johan Beloeil	Développement et commercialisation de matériel de laboratoire	2	1 bureau : 31,50 m ²
Wave Up Consulting	Jean Paul Meynard	Conseil et services en informatique et télécoms	1	1 bureau : 18,40 m ²
Chacha Et Compagnie	Soizic Châtelier	Communication événementielle	1	1 bureau : 17,81 m ²
One A One	Christophe Rebeyrole	Communication one to one	1	1 bureau : 17,81 m ²
Cacao And Co	Véronique De Beaufort	Chocolatier	2	1 atelier : 140 m ²
Racines Carrées	Elisabeth Pellissier	Verrerie artisanale	1	1 atelier : 140 m ²
Les Comptoirs De St Malo	Herve Camus	Epicerie fine	2	1 atelier : 140 m ²
Les Confitures De Raphael	Cédric Guillo Lohan	Confiturerie artisanale	2	1 atelier : 84 m ²

Les 9 autres entreprises présentes au 31/12/05

Entreprise	Dirigeant	Activité	Effectif	Bureau
Abelium	Cédric Lucas	Service Informatique	20	4 bureaux : 117,15 m ²
C.Ris Pharma	Pierrick Auvray	Recherche nouvelles Molécules	7	2 bureaux 80,30 m ² puis 5 bureaux en fin d'année soit 127,30 m ²
Exhalia	Yvan Regeard	Multimédia Olfactif	1	1 bureau : 15,80 m ²
Indigo Communication	Dominique Torchut	Agence de Communication	3	1 bureau : 33,10 m ²
Kimkiro	Bertrand De La Guéronniere	Centrale D Achat Vêtements Féminins	2	1 bureau : 23,50 m ²
Géodia	Jean Philippe Roux	Conseil En Environnement	5	1 bureau : 29,50 m ²
Novelios	Olivier Richard	Ingénierie Informatique	7	2 bureaux : 64,23 m ²
Qualeos Conseil	Brigitte Jugue	Conseil Aux Entreprises dans La Qualité	1	1 bureau : 18,40 m ²
Vent De Voyage	Christine De Fretin	Découpe De Voile	4	1 atelier : 157 m ²

3.3.2. Le 5^{ème} anniversaire de la Pépinière et la remise des prix du concours de la création d'entreprise



Le premier concours local de la création d'entreprise a été lancé en 2004 par Saint-Malo Agglomération, la CCI du Pays de Saint-Malo et plusieurs autres partenaires.

Les candidats pouvaient déposer leur dossier jusqu'au 31 janvier 2005

La remise des prix s'est déroulée le 15 avril 2005, en même temps que la fête du 5^{ème} anniversaire de la pépinière, faisant de ce jour un moment fort de la création d'entreprises, avec une exposition des savoir faire des créateurs, un défilé de mode de l'entreprise Kimkiro, un film, et une remise de prix aux lauréats qui étaient :



→ Pour la Catégorie idées (prix de 5000 €) : Pistache

→ Pour la catégorie Création (prix de 15000 €) : Cacao and Co et Chacha et Compagnie

Catégorie **création**

Chacha & Compagnie
Solizc CHATELIER

Création d'une agence de commercialisation de structures d'accueil et l'organisation d'événements d'entreprise interne et externe (séminaires, challenges, lancement de nouveaux produits, promotion presse).

Cacao & Co

Véronique de BEAUFORT et Jacques LABITTE
Fabriquer et commercialiser du chocolat haut de gamme, dont les saveurs, et l'image sont une invitation au voyage, aux épices, au plaisir des sens, à la compagnie des Indes ... Il s'agit d'un projet semi-industriel, intégrant un magasin d'usine.

Catégorie **idées**

Pistache

Sophie DESAUNAY et Sybille BRUNEAU
Société de garde d'enfants au domicile des parents par des personnels spécialisés de la petite enfance (agrés et diplômés) 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Saint-Malo Agglomération a financé cette action économique à hauteur de 11 000 €, répartis sur deux exercices budgétaires (2004 et 2005), soit environ le tiers de son coût.

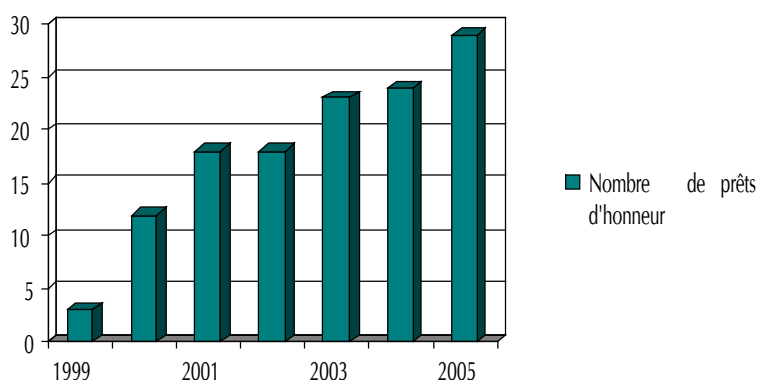
3.3.3. Le soutien aux structures d'accompagnement des créateurs d'entreprises

Pays de Saint-Malo Entreprendre

Saint-Malo Agglomération a apporté une participation au capital de 45 364 € à la Plateforme d'Initiative Locale dont l'objet est d'accorder des prêts d'honneur aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

En 2005, Pays de Saint-Malo Entreprendre instruit 36 dossiers et 29 seront acceptés dont 8 sur le territoire de Saint-Malo Agglomération.

- 145 000€ ont été versés soit une moyenne de 5 000€ par dossier.
- 55 emplois induits par ces projets (34 créations et 21 maintenus).
- Effet de levier (concours bancaires/prêts d'honneur accordés) : 7,3



La Boutique de gestion

(subvention de 5000 €)

La Boutique de gestion est une structure qui accompagne les projets de création de très petites entreprises.

Sur l'année 2005, seront réalisés sur l'antenne de Saint-Malo, 199 primo accueils, 80 accompagnements, ce qui aboutira à la création de 35 entreprises et 33 entreprises bénéficieront d'un suivi, soit 39 emplois.

L'ADIE

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique finance et accompagne des bénéficiaires de RMI et des demandeurs d'emplois porteurs d'un projet de création d'entreprises et n'ayant pas accès au crédit bancaire.

En 2005, 11 projets de création d'entreprises ont été accompagnés sur Saint-Malo Agglomération, qui pour la première année subventionne cette association à hauteur de 500€ par projet financé (subvention de 5500€).

3.3.4. La construction de 2 ateliers relais supplémentaires

Pour compléter l'offre d'accueil des créateurs d'entreprises, deux nouveaux ateliers relais sont construits sur le parc des Mottais, en partie Est :

→ L'Escale,

Atelier technologique d'environ 580 m² (181.55 m² + 396.6m²) pour des activités agroalimentaires, cosmétiques et autres activités liées au vivant.

La construction sera achevée en mars 2005.

Une première entreprise d'aquaculture louera l'espace de 181 m² dès la livraison.

- Coût de construction : 523 000 €
- Subvention du Département : 69 901 €
- Loyers : 3.25 €HT/m² + charges locatives



→ La Passerelle

La construction de la Passerelle, atelier industriel de 495 m², démarrera au printemps pour une livraison en janvier 2006.

- Coût de construction : 392 000 €
- Subvention : 92000 €
- Loyers : 3.10 €HT/m² + charges locatives



Pour faire connaître ces outils, des visites sont organisées auprès des équipes d'ID35 et de Rennes Atalante et des présentations PDF sont réalisées : elles seront transmises aux entreprises intéressées et intégrées à notre site Internet.

*

Perspectives 2006

Organisation de la 2^{ème} édition du concours de création d'entreprise et conception d'un nouveau programme d'ateliers relais sur le parc artisanal de La Madeleine à Saint-Méloir des Ondes.

*

3.4. L'offre d'accueil des entreprises

3.4.1. Parc des Mottais : Actions de commercialisation et premières implantations

Les travaux de viabilisation de ce premier parc d'activité, démarrés en 2004 sont achevés en 2005, et accompagnés d'actions de commercialisation et de communication :

- Pose d'un panneau 4m x 3m sur le site le long de la RD2,
- Envoi d'un mailing en novembre 2005 présentant le parc et les 2 ateliers relais à 1200 entreprises,
- Relance téléphonique effectuée par ID 35 en décembre.

Au 31 décembre 2005, 7 des 23 lots de la ZAC seront vendus et/ou affectés.



Les implantations au 31/12/2005

Ilot	Projet	Activité	Surface Terrain	Surface construite	Incidence Emploi
1	METRO	Grossiste – Produits alimentaires et autres au profit du secteur des cafés, hôtels, restaurants	15 000 m ²	3 551 m ²	40 au démarrage pouvant aller jusqu'à 60 à 80 emplois selon l'évolution de l'activité
20	SMPT	Travaux publics	5 800 m ²	540 m ²	Evolution d'effectif de 48 à 63 salariés dans les 3 ans
12	MEHAULT	Grossiste en fruits et légumes	5 000 m ²	1 500 m ²	18 salariés – création d'emplois envisagés
18	ATELIER RELAIS	Atelier agro-alimentaire de 400 m ² + Atelier joint de 200 m ²	3 000 m ²	580 m ² utiles	15 emplois à terme sur les 2 activités
14	EMERAUDE DISTRIBUTION	Grossiste en peinture	4 995 m ²	2500 m ²	+ 12 emplois dès l'ouverture, évolution rapide de l'effectif par transfert d'une unité de Normandie
14	ECODIAG	Cabinet d'ingénierie	2 425 m ²	1 150 m ² dont 600 m ² pour autres activités	Agence créée depuis 5 ans : 19 salariés et progression constante de l'activité
18	ATELIER RELAIS	2 ^{ème} programme d'Atelier relais	1 800 m ²	495 m ² utiles	Environ 10 emplois selon les entreprises locataires

*

Perspectives 2006

Poursuite de la commercialisation et conclusion du dossier de Bretagne Qualiparc (corrélation avec le dossier de la ville de Saint-Malo sur la requalification de la zone Sud).

*

3.4.2. Actipole : Vers un premier lotissement :

En 2004, après une étude paysagère et d'urbanisme sur le site d'Actipole, le périmètre à urbaniser et le calendrier d'aménagement ont été retenus.

Les négociations en vue de l'achat de 20 hectares avaient été fortement engagées par le syndicat mixte « Actipole 2 ».

Au 1^{er} janvier 2005, Miniac et le Tronchet intègrent Saint-Malo Agglomération. Le syndicat mixte est dissout et son objet est transféré à la Communauté d'agglomération.

Cependant, en 2005, des difficultés ont empêché une avancée réelle de l'opération d'aménagement sur ce site :

- Difficulté avec la SBAFER pour l'acquisition des terrains agricoles.
- Non adoption par la commune de Miniac du périmètre de la ZAC (rayon de protection d'une propriété et corridor de protection de chauve souris).

Toutefois, au 2nd semestre a été constitué le premier dossier de lotir sur une superficie de 4.3 ha ainsi que la conception du bâtiment d'avance de 1500 m² destiné à accueillir une ou des entreprise(s) industrielle(s) extérieure(s) au département d'Ille et Vilaine.

*

Perspectives 2006

Premières implantations sur le lotissement, lancement des études ZAC, reprise des négociations foncières sur le site d'Actipole et recherche d'un site artisanal en complément sur cette commune pour répondre aux besoins des artisans du Sud de l'agglomération.

*

3.4.3. Etude sur l'implantation de zones d'activités maritimes en Baie du Mont Saint-Michel : Le site des Camins confirmé

Démarrée à l'automne 2004 et conduite par le syndicat intercommunal de l'OGS (Opération Grand Site), l'étude de faisabilité technique, juridique, économique environnementale et financière de la réalisation de zones d'activités à vocation conchylicole et exigeant la proximité immédiate de l'eau de mer sur la Baie du Mont Saint-Michel retient 3 sites :

- « Les Camins », sur les communes de La Fresnais et de Hirel, plutôt à vocation ostréicole et autres activités maritimes, situé donc sur le périmètre de Saint-Malo Agglomération.
- Cherrueix et Saint-Broladre, plutôt pour les mytiliculteurs.
- Le site du port du Vivier, partie est.

*

Perspectives 2006

Constitution d'une association de professionnels qui assure l'interface avec Saint-Malo Agglomération aménageur, lancement des études d'aménagement et contacts avec les services de l'Etat pour le financement de l'opération (Fonds européens, CPER, Région, Département).

*

3.4.4. Parc d'activité de l'Outre : Vocation légumière

L'Union des Producteurs, Terres de Saint-Malo a décidé de transférer son siège sur son site sur le parc de l'Outre à la Gouesnière, offrant ainsi l'opportunité de donner à ce parc une vocation de pôle légumier.

Compte tenu des financements de cet investissement via le FEOGA, Fonds Européen expirant en 2006, il importait d'anticiper la réflexion sur la desserte de voirie de Terres de Saint-Malo et ce, dans le cadre de l'examen du permis de construire. C'est pourquoi, l'étude sur le tracé sera conduite au cours du 2nd semestre et les demandes de subvention seront formulées.

*

Perspectives 2006

Au printemps 2006, il sera décidé une maîtrise d'ouvrage communale pour l'adaptation de la voie existante (avec fonds de concours de SMA), la création de la nouvelle voirie devant être intégrée à l'aménagement de la ZAC dans le cadre de l'étude globale prévue en 2008.

*

3.4.5. Artisanat : Pré-commercialisation des premiers parcs artisanaux

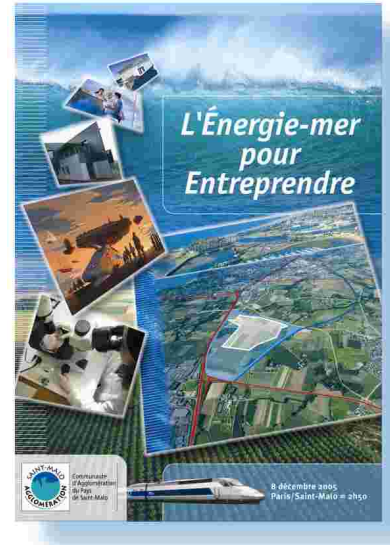
Outre la participation aux études de requalification et d'extension des ZA de Bel Event à Saint-Coulomb, La Madeleine à Saint-Méloir des Ondes et les Dis à Saint-Benoît des Ondes, et le lancement des travaux à Saint-Coulomb, Saint-Malo Agglomération a enregistré et examiné les premières demandes d'entreprises intéressées par ces lotissements d'activité.

La situation au 31 décembre 2005 était la suivante :

- Bel Event à Saint-Coulomb :
7 propositions de terrains + 2 autres demandes exprimées.
- La Madeleine à Saint-Méloir des Ondes :
16 demandes.
- Les Dis à Saint- Benoit des Ondes :
4 demandes.

3.5. Marketing territorial : L'Énergie-mer pour Entreprendre

En 2005, Saint-Malo Agglomération a fait le choix de son accroche récurrente pour valoriser les actions économiques de Saint-Malo Agglomération : "*L'Énergie-mer pour Entreprendre*".



L'année a été jalonnée par plusieurs temps forts de communication économique ayant généré des retombées presse :



→ le 15 avril :
5^{ème} anniversaire de la pépinière et remise des prix du concours de création d'entreprise.

→ le 26 mai : Signature de la convention entre Rennes Atalante et Saint-Malo Agglomération.
(Cout global : 5 540 €)



→ le 7 novembre 2005 :
Inauguration de l'Hôtel de la Technopole.
(Cout global : 2 240€)



SAINT-MALO: PREMIERS LOCAUX A LA TECHNOPOLE Hier, la Commune de l'agglomération de Saint-Malo a inauguré son hôtel de la technopole. Ce site est le premier équipement du futur parc technopolitain de Saint-Malo qui va être réalisé à l'entrée de la Cité Cosmaire d'ici 2006. Comples de bureaux en location et de services partagés, cet hôtel va servir d'appui à toutes les entreprises implantées dans les biotechnologies et les technologies de l'information et de la communication qui souhaitent venir s'implanter sur la Côte d'Emeraude. D'ici un laboratoire de recherche de l'UTB malouin et une entreprise innovatrice spécialisée des communications à découvrir y ont pris place. Deux autres sites, l'un consacré à la pharmacie et à la cosmétologie et l'autre à la production et à la transformation de métaux et de plastiques, sont également disponibles.

Le Télégramme

- le 8 décembre : Arrivée du TGV
- Edition d'un dossier de presse complet, présentant tous les axes de développement économique du territoire, diffusé à une centaine de journalistes présents ce jour (dans des pochettes en toile de voile réalisées conjointement avec la ville de Saint-Malo).
 - Diffusion à l'entrée du Palais du Grand Large d'un diaporama reprenant les différents thèmes économiques.
 - Présence sur un stand au Palais du Grand Large du service du développement économique et rencontre avec les journalistes invités. Première prise de contact qui a porté ses fruits en 2006.
 - Participation au tiré à part de Ouest France, tiré à 700 000 exemplaires, et diffusé sur tout le grand Ouest : mise en avant du futur parc Technopolitain de Saint-Malo Agglomération.
 - Participation au film de Stéphane Maillard réalisé pour l'occasion et diffusé sur écran géant au Palais du Grand Large avec la mise en avant de la filière des biotechnologies marines.
- (Cout global : 3 100€)



*

Perspectives 2006

En 2006, se poursuivront les actions de communication avec la déclinaison de "l'Energie mer pour entreprendre" et la promotion de la technopole, les nouveaux bâtiments et parcs d'activité, ainsi que la 2^{ème} édition du concours de la création d'entreprise. L'opération « le Renard à Paris » organisée à l'occasion de l'ouverture de la ligne TGV Paris – St Malo donnera l'occasion d'une vaste action de prospection et de marketing territorial.

*

3.6. Le commerce et l'artisanat

3.6.1. Les décisions de la CDEC

Saint-Malo Agglomération a siégé seulement à 4 reprises pour des dossiers à la Commission Départementale d'Équipement Commercial (contre 8 en 2004).

Les 4 projets ont été acceptés représentant un total de création ou d'extension de 1 457 m² (contre 5 884m² en 2004).

En outre, 1 dossier a été retiré par le demandeur avant la séance (extension de l'hypermarché Carrefour).

Demandeur	Projet	Surf de vente avant projet (en m ²)	Création ou extension demandée (en m ²)	Décision
Carrefour (Saint-Malo)	Extension du magasin	6 800m ²	+ 1 200 m ²	Projet retiré par le demandeur
Bébé Neuf (Saint-Malo)	Extension du magasin	500 m ²	+ 138 m ²	Projet accepté
Jouet Club (Saint-Malo)	Extension du magasin	800 m ²	+ 534 m ²	Projet accepté
Champion (St Méloir)	Extension du magasin et du stationnement	998 m ²	752 m ² et 29 places de parking	Projet accepté
Champion (St Méloir)	Extension de la station service annexée au supermarché	135m ²	33 m ²²	Projet accepté

3.6.2. Les actions de l'ODESCA

Conduite à l'échelle du Pays, avec les contributions des EPCI dont Saint-Malo Agglomération (participation de 28 764 € en 2005), l'opération ODESCA vise à soutenir le commerce de détail et l'artisanat.

En 2005, les actions suivantes ont été engagées :

- Attribution des aides directes ODESCA auprès des artisans et commerçants ciblés.
- Poursuite de l'action de professionnalisation des unions commerciales, notamment celles de Saint-Servan et de Cancale.
- Diagnostic/conseil en transmission d'entreprises : 140 visites en entreprises ont été réalisées sur Saint-Malo Agglomération, 37 entreprises sont réellement cessibles.
- Promotion des commerces non sédentaires avec édition d'un plan des marchés.
- Plan de développement de l'offre alimentaire.
- Pôle de réparation et de construction navale.
- Pôle technique de plaisance.

3.7. Participation à différentes études économiques

→ **Etude de faisabilité sur la création d'une crèche interentreprises** engagée par les associations Asprozima et Asprezica : Participation aux travaux du comité de pilotage et au financement. (3 000 €).

→ **Etude sur les prélèvements de sables coquilliers en Baie** du Mont-Saint-Michel, initiée par le groupement de producteurs légumiers Terre de Saint-Malo : Participation aux travaux et au financement (30% dans la limite de 12000 €).

→ **Etude de faisabilité de maison de l'emploi** : Mise en place par Saint-Malo Agglomération d'un comité technique pour constitution du dossier de candidature. Définition d'orientations et amorce du plan d'actions ; puis transfert au Pays du pilotage de ce dossier.

→ **Etude de faisabilité sur la création d'un atelier protégé** : Participation au comité de pilotage et aide à la recherche de locaux.



Aménagement de l'espace

4.1. Parcs d'activités et Technopole

- Lancement d'un marché de définition pour le projet urbain de la Technopole Rennes Atalante Saint-Malo.
- Achèvement de l'étude globale de paysage et d'urbanisme sur Actipole et engagement de la première opération d'urbanisme : un lotissement de 4,3 hectares.
- Démarrage des études d'extension des parcs d'activités complémentaires de La Madeleine à St Méloir et des Dis à St Benoît.
L'étude de requalification de la zone existante est engagée parallèlement par chaque commune.
- Démarrage des travaux d'extension du lotissement de Bel Event à St Coulomb sur 2,5 hectares pour une surface cessible de 1,6 hectares répartis en 10 lots.
- Le parc d'activités des Mottais voit la poursuite des travaux engagés en 2004 : assainissement, voirie et espaces verts.
- Parc d'activités de l'Outre à la Gouesnière : étude de faisabilité sur la desserte interne et l'aménagement de la route départementale pour la desserte du futur pôle légumier du Pays de St Malo.

*

Perspectives 2006

→ Réalisation du marché de définition sur le site de la Technopole : trois équipes composées d'urbaniste, architecte, paysagiste et ingénierie réseaux et voiries seront appelées à concourir pour présenter des orientations d'aménagement.

→ Suite aux différentes réflexions engagées en 2005 les projets rentreront en phase opérationnelle avec l'élaboration des dossiers de :

- Création de Zones d'aménagement concertées sur Actipole, le parc d'activités maritimes et la technopole de Blanche Roche.

- Lotissement pour les parcs d'activités de St Méloir, St Benoît et Actipole.

Le démarrage des travaux primaires est prévu fin 2006 sur ces trois sites, ainsi que le dépôt des permis de construire d'un bâtiment d'avance de 1 500 m² sur Actipole.

→ Achèvement des travaux engagés en 2005 pour St Coulomb et les Mottais.

→ Parc d'activités de la Janais : Lancement de l'étude d'aménagement avec convention de mise à disposition des services de la Ville de Saint-Malo.

*

4.2. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le Pays de St Malo est responsable de l'élaboration du SCOT.

Saint-Malo Agglomération y participe donc, en menant des dossiers qui ont un impact sur le futur SCOT :

- La poursuite du Plan de Déplacement Urbain (PDU) dont le développement et l'aboutissement contribueront à structurer fortement l'espace intercommunal.
- L'étude de paysage et d'urbanisme préalable au développement économique d'Actipole à Miniac Morvan.
- Le projet de la Technopole.

*

Perspectives 2006

Participation aux groupes de travail d'élaboration du SCOT dans le champ de nos compétences économiques et aménagement de l'espace.

*

4.3. Plan Local de l'Habitat (PLH)

L'année 2005 est l'année du lancement de la procédure et de l'étude préalable à l'élaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH).

Les deux bureaux d'étude CERUR et ACADIE sont retenus pour un montant de marché de 93 776 euros TTC.

*

Perspectives 2006

Réalisation de la phase étude et de la concertation préalable.

*



Transports

Saint-Malo Agglomération assure totalement la compétence Transport à travers un réseau de bus urbains confié à la Régie Communautaire des Transports du Pays Malouins (RCTPM) et un réseau de transport périurbain qui comprend l'ensemble des circuits scolaires et des lignes régulières internes au périmètre de transport urbain (PTU).

Le transport public, outre les services de bus et de cars, représente également un ensemble de réalisations menées en partenariat avec les autres collectivités, autorités organisatrices de transport.

L'année 2005 est marquée par l'évolution du périmètre de transport, qui s'étend au 1^{er} janvier 2005 aux communes de Miniac Morvan et Le Tronchet.

5.1. Le Transport Public

5.1.1. Chiffres clés

- 1 529 scolaires à destination des établissements scolaires de Cancale et St Malo par jour (1 400 en 2004).
- 1 001 965 kilomètres parcourus sur le réseau urbain de Saint-Malo.
- 692 000 kilomètres dans le périurbain, dont 362 000 effectués sur les lignes régulières.

5.1.2. Sécurisation des aires d'arrêts sur le PTU

Sur le secteur périurbain de la communauté d'agglomération, les aires d'arrêts ont été évaluées pour dresser un bilan des opérations de sécurité routière et de travaux à réaliser. Cela permet d'engager les premiers aménagements : panneaux de signalisation, poteaux d'arrêts, rénovation et remplacement des abribus scolaires, signalisation horizontale, voirie.

Ainsi ce sont plus de la moitié des 100 aires d'arrêts périurbains qui seront remises à niveau sur deux ans.

5.1.3. L'accord financier entre le Département et Saint-Malo Agglomération

La Cour régionale des comptes est saisie du dossier pour porter un avis sur les modalités financières du transfert de la compétence transport. Les conditions de la conciliation seront arbitrées par la Préfecture.

5.1.4. Le parc de bus urbains

→ Création d'une nouvelle découpe pour les bus urbains :
Les nouveaux bus sont identifiables par une nouvelle découpe qui intègre la future image d'un réseau d'agglomération.



→ Le renouvellement du Parc de la Régie Communautaire des Transports du Pays Malouins (constitué de 23 bus dont les plus anciens avaient 18 ans et les plus récents 1 an lors du transfert de compétence en 2002), a été engagé par un marché à bon de commande de six nouveaux bus auprès de la société Volvo Bus.

La livraison sera échelonnée sur deux années : 4 bus en 2005 et les deux derniers véhicules en 2006. Le renouvellement du parc des bus et cars sera poursuivi dans le cadre de la DSP.

5.1.5. Les évolutions du Transport Public

→ **Délégation de service Public (DSP) :**

Le choix de la gestion des transports publics par délégation de service public (DSP) est décidé et la procédure est engagée avec la mise au point du dossier de consultation et la sélection de trois candidats. La signature du contrat aura lieu en 2006, et précédera la mise en place progressive du futur réseau.

→ **Le Versement Transport (VT) :**

L'étude des conditions d'application du VT sur l'agglomération est réalisée.

→ **Le développement des services de transport :**

A raison de deux allers retours quotidiens toute l'année, des nouvelles liaisons régulières des communes vers St Malo viennent compléter l'offre de transport en période scolaire.

→ **L'évolution de la tarification des transports scolaires :**

Elle permet l'usage global des réseaux urbains et interurbains en instituant une carte scolaire Libre circulation de 90 euros. La prise en charge financière du transport des scolaires domiciliés à St Malo est effective à la rentrée 2005.

→ **Le nouveau siège des Transports :**

Engagement de l'étude sur le secteur du Rothouan à Saint-Malo.

5.2. Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)

Sur les bases de l'enquête ménage réalisée auprès de 1200 personnes, de l'étude de modélisation du trafic et du diagnostic approfondi validés en 2004, la phase scénario du PDU est conduite sur le territoire de l'étude.

En 2005, le comité de pilotage retient un scénario qui s'articule autour des éléments suivants :

- la pénétrante sur St Malo,
- une ligne de transport en site propre passant par la gare de St Malo,
- le parking relais Paul Féval,
- le traitement de la bande littorale Nord,
- la restructuration globale des transports en commun,
- l'organisation des liaisons douces.

En 2006, le scénario retenu sera approfondi en relation avec le futur projet de réseau délégué.

5.3. Le Plan de Déplacement Entreprises (PDE)

L'étude sur les déplacements des salariés dans l'agglomération est réalisée avec l'appui des étudiants du Master ACT2 (Aménagement des collectivités territoriales) de l'université de Rennes 2, auprès d'entreprises du bassin d'emploi.

Elle complète la démarche du projet 50cinq en s'intéressant au déplacement des salariés aux horaires décalés ou irréguliers.

Ce projet 50cinq, initié par le ministère de l'Équipement et animé par la PSRE (Prévention et Sécurité Routière en Entreprises), réunit plusieurs groupes de travail sur la sécurité des déplacements entre le domicile et le lieu de travail des salariés du bassin d'emploi de Saint-Malo.

Saint-Malo Agglomération participe à ce titre au projet d'élaboration des cartes des flux de déplacement domicile – travail, qui sera réalisé en 2006.

5.4. Le pôle intermodal

Les travaux du quartier et de la nouvelle gare de Saint-Malo se poursuivent et le fonctionnement du pôle intermodal est mis en place de manière transitoire avec l'ensemble des transporteurs concernés.

La réflexion sur une gestion coordonnée s'engage entre les différents partenaires et collectivités.

La mise en place d'un guichet unique à la gare et le fonctionnement définitif du pôle intermodal auront lieu en 2006.



Politique de la ville

Emploi, en octobre 2005, d'une personne en charge de la compétence politique de la ville pour la communauté d'agglomération.

6.1. Contrats aidés

Fin septembre, le conseil communautaire a décidé de participer activement au volet emploi du plan de cohésion sociale en favorisant l'emploi et la formation pour des personnes de l'agglomération ayant des difficultés à retrouver un emploi, des personnes plus fragiles face au risque de chômage de longue durée, et des jeunes en recherche d'une première expérience.

Le plan de cohésion sociale et la loi relative à la mise en place de contrats aidés donnent la possibilité aux collectivités territoriales de conclure 2 types de contrats de travail pour répondre à des besoins collectifs non satisfaits :

- Le Contrat d'AVenir (CAV).
- Le Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi (CAE).

Ces contrats visent à faciliter l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi.

Le Conseil communautaire a donc décidé d'une part d'employer des personnes en contrats aidés, et d'autre part de leur proposer un accompagnement et une formation adéquats.

Un **objectif de 30 personnes** à employer dans les mois suivants a été fixé (répartis entre Saint-Malo Agglomération et les communes membres).

Parallèlement, Saint-Malo Agglomération encourage les mairies à participer au recrutement de ces personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, en les soutenant tout au long du processus de formation.

Dès le mois de novembre, 6 personnes sont recrutées par la communauté d'agglomération sur des postes d'ambassadeurs du tri et d'agents d'entretien.

La mise en œuvre d'actions d'accompagnement pour les bénéficiaires de ces emplois a débuté à la fin de l'année : il s'agit là de l'une des conditions permettant un véritable parcours vers l'emploi.

La mise en place d'un partenariat entre Saint-Malo Agglomération, le service public pour l'emploi et le CLPS (Comité de Liaison pour la Promotion Sociale), a permis de déterminer des prestations et formations correspondant aux besoins des salariés et aux besoins du marché de l'emploi.

En effet, ces personnes étant pour la plupart employées sur des postes non pérennes, il s'agit de construire un plan d'action permettant d'anticiper la fin du contrat, dans l'objectif de signature d'un contrat de droit commun par la suite.

Le recrutement, l'accompagnement et la formation des contrats aidés se poursuit sur l'année 2006.

6.2. Animation jeunesse

Saint-Malo Agglomération poursuit son appui aux communes pour développer leur offre d'animation à destination des jeunes pour la 3ème année consécutive.

L'augmentation démographique des communes de l'agglomération pose la question de la jeunesse comme une problématique majeure pour le développement du territoire.

Les communes, qui disposent de la compétence "animation" pour la jeunesse, doivent répondre aux demandes des jeunes (loisirs, lieux de rencontre, accompagnateurs...)

L'animation socioculturelle et sportive auprès des jeunes est considérée comme une prévention dite « primaire » et contribue, même s'il ne s'agit pas de l'objectif premier de l'animation locale, à prévenir la délinquance, et à prévenir des risques du mal-être adolescent... Par l'animation, il s'agit là aussi de favoriser l'insertion dans la société.

Le développement de l'offre d'animation locale est une condition pour mener en second lieu une véritable politique de prévention de la délinquance.

C'est pourquoi Saint-Malo Agglomération incite les communes à développer leur offre d'animation à destination des adolescents et jeunes adultes.

La communauté d'agglomération est intervenue en 2005 auprès des communes de St Méloir des Ondes, La Gouesnière, Hirel, Lillemer, Saint Guinoux et Plerguer pour encourager leurs efforts en matière de politique jeunesse en participant financièrement aux besoins en équipement et à l'emploi des animateurs.



Environnement Déchets

Au 31 décembre 2005, le service public d'élimination des déchets est assuré en régie communautaire par 109 agents territoriaux basés au centre technique du Bois Aurant à Saint-Malo.

Le service couvre l'ensemble des 17 communes, depuis l'intégration de Miniac Morvan et Le Tronchet au 1^{er} janvier 2005.

Ce service est financé par la Taxe d'Élimination des Ordures Ménagères (TEOM), instituée par délibération du 9 octobre 2003, et les redevances spéciales.

Rappels

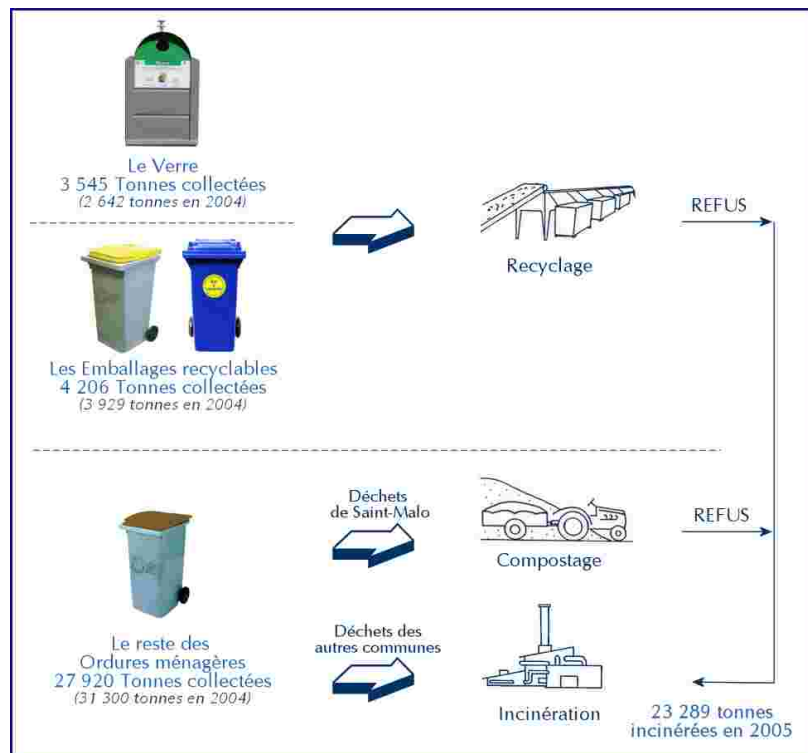
La compétence « collecte des déchets ménagers » a été transférée au 1er janvier 2004 et comprend :

- Les collectes sur les 17 communes,
- 5 déchèteries : Cancale, St Méloir des Ondes, St Père Marc en Poulet, Saint-Malo, et Miniac Morvan (depuis le 1er janvier 2005)
- Le centre de tri de St Malo.

La compétence "traitement des déchets ménagers" a été transférée au 1er janvier 2002 et comprend :

- Une filière de tri - compostage des ordures ménagères réalisée par l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) de St Malo.
- Une filière d'incinération à travers le Centre de Valorisation Énergétique des déchets de Dinan – Taden.

Tonnages 2005



7.1. Les Ordures Ménagères

18 bennes, un petit train et d'autres véhicules permettent d'assurer la collecte des ordures ménagères sur les 17 communes membres au 31 décembre 2005.

Parmi ces véhicules, 2 nouvelles bennes et 1 nouvel ampliroll (*camion avec bras pour caisson*) ont été acquis par Saint-Malo Agglomération afin d'assurer les nouveaux services dès le 1^{er} janvier 2005, suite à l'intégration des nouvelles communes.

**27 920 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2005⁽¹⁾,
contre 31 300 en 2004.**

7.1.1. Le traitement par Tri – compostage

Le Tri-compostage consiste en la transformation des déchets en amendement organique, ou compost, qui permet le retour au sol de la matière organique.

L'UTOM (Usine de Traitement des Ordures Ménagères) est régie par un arrêté préfectoral d'autorisation dans le cadre des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement** (ICPE).

L'usine de compostage a été mise à disposition de Saint-Malo Agglomération le 1er janvier 2002, qui en assure depuis la gestion.

Après l'étude sur le devenir de l'usine de compostage (réalisée en 2003), un bilan est établi en fin d'année 2005 concernant l'agrément provisoire attribué pour 2 ans par le CERAFEL (*Comité Economique Régional Agricole en Fruits et Légumes de Bretagne*) :

- L'étude des débouchés a démontré qu'il existe une clientèle potentielle utilisatrice des productions de l'usine.
- Saint-Malo Agglomération a de plus adhéré à la Fédération Nationale des Collectivités du Compostage (FNCC) pour soutenir, à l'échelle nationale, cette filière de compost issu d'ordures ménagères.

Une étude sur les résultats de modernisation d'autres usines permettra de conforter l'opportunité de réaliser la restructuration de l'usine, aujourd'hui âgée de 25 ans.

⁽¹⁾ Ce tonnage est à prendre avec précaution, compte tenu des incertitudes de pesage liées aux pannes du pont à bascule au cours du dernier trimestre 2005.

Principaux éléments de l'année 2005 :

- Tonnage entrant à l'usine de Tri-compostage : 16 685 Tonnes⁽¹⁾ (19 046 en 2004).
- Travaux d'urgence de consolidation de la partie centrale du tube, réparation du grappin, du broyeur, du caisson compacteur ainsi que du chargeur...

La filière compostage sur ordures résiduelles est confirmée par l'assemblée communautaire comme une alternative au "tout incinération".

*

Perspectives 2006/2007 :

- La convention avec le CERAFEL arrivant à échéance au 31 décembre 2005, Saint-Malo Agglomération devra confirmer son engagement dans cette filière.
- La norme révisée NFU 44 051 devrait être publiée en 2006.
- Les travaux de réhabilitation de l'usine sont prévus à échéance 2007/2008. Toutes les mesures nécessaires devront être prises pour préserver l'outil, malgré sa vétusté et assurer l'écoulement du compost de façon transitoire, conformément aux nouvelles réglementations.

*



⁽¹⁾ Ce tonnage est à prendre avec précaution, compte tenu des incertitudes de pesage liées aux pannes du pont à bascule au cours du dernier trimestre 2005.

7.1.2. Le traitement par incinération

La valorisation énergétique consiste en l'incinération avec production d'électricité des déchets des 16 communes de Saint-Malo Agglomération (hors Saint-Malo) ainsi que des refus de compostage et de tri après collecte sélective (sur St Malo).

La communauté d'agglomération est adhérente au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Pays de Rance et de la Baie (SMTD).

Le syndicat est composé de 10 groupements de collectivités, représentant 143 communes et 247 000 habitants.

Il a pour mission l'exploitation du centre de valorisation ainsi que de 4 centres de transfert dont celui de St Malo, situé auprès de l'usine de tri compostage.

Suite à l'évolution de la réglementation relative à l'exploitation des usines d'incinération, 80% des travaux de mise en conformité du traitement des fumées ont été réalisés au 31 décembre 2005. Parallèlement, le Syndicat poursuit des études pour l'aménagement d'un centre d'enfouissement technique.

D'autre part, la turbine à condensation produisant l'électricité, tombée en panne en 2004, a été remise en état. La production d'électricité par l'usine d'incinération a pu reprendre.

Principaux éléments de l'année 2005 :

- Tonnage incinéré : 23 289 Tonnes d'ordures ménagères, refus de compostage et de tri, et déchets de nettoyage au titre de Saint-Malo Agglomération.
(Total syndicat : 80 020 Tonnes d'ordures ménagères)
- Coût d'incinération 2005 : 74 €/tonne. (69€ en 2004, 66€ en 2003).

7.2. La collecte sélective

Saint-Malo Agglomération bénéficie de soutiens financiers pour la collecte sélective :

- Le Contrat Programme de Durée (CPD) au barème C multi-matériaux, signé en 2004, avec la société Eco-Emballages, pour une durée de 6 ans, garantissant la reprise des matériaux d'emballages.
- Un contrat de reprise, signé en 2004, avec la société Chapelle d'Arblay pour la filière journaux/magazines.

7.2.1. Le verre



3 545 Tonnes de verres ont été collectées en 2005 sur toutes les communes à partir de colonnes aériennes de 2,5 m³ environ, ou de bacs de 660 litres.
(Tonnage 2004 : 3 245 tonnes)

Dans une première étape d'harmonisation du dispositif à l'échelle du territoire, 60 colonnes aériennes ont été mises en place pour supprimer les bacs 660L.

Cette nouvelle visualisation, associée à une communication spécifique, ainsi que l'intégration de 2 communes, ont permis d'augmenter les tonnages collectés de 9,2 %.

7.2.2. Les autres emballages ménagers, les journaux et les magazines

Si la collecte du verre est assurée sur toutes les communes, seules 4 d'entre elles sont desservies par une collecte des emballages ménagers, journaux et magazines en 2005 :



Sur Saint-Malo :

3 872 tonnes d'emballages ont été collectées en mélange (emballages, journaux et magazines dans le même bac) par la régie et triées au centre de tri de Saint-Malo.

→ Sur Saint-Malo Extra Muros :

La collecte est réalisée en porte à porte, en bac bleu ou gris à couvercle jaune.

→ Sur Saint-Malo Intra Muros :

- Le petit train collecte les sacs en porte à porte, avec les cartons.
- Les habitants disposent de 8 espaces propreté permettant l'apport volontaire de leurs emballages ménagers, journaux et magazines.

Sur Plerguer, Miniac Morvan et le Tronchet :

→ Les 3 communes sont desservies par des points d'apports volontaires permettant le dépôt en 2 flux, journaux/magazines d'une part, et emballages d'autre part. 200 tonnes d'emballages ont été collectées par la régie et triées au centre de tri de Saint-Malo.

A partir des déchèteries :

→ Les 5 déchèteries sont desservies pour le verre, le carton, et selon les possibilités techniques, pour les journaux/magazines et autres emballages. (Par exemple, la collecte des bidons de PEHD a été mise en place pour répondre au besoin hivernal et a représenté près de 10 tonnes, expédiées en filière de valorisation).

7.2.3. Le centre de tri de Saint-Malo

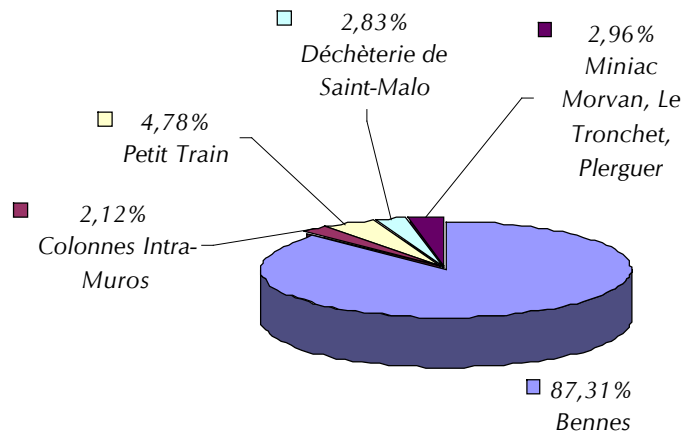
Le Centre de Tri, situé en Zone Industrielle Sud, est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise :

- au régime d'autorisation en tant que station de transit d'ordures ménagères et autres résidus urbains.
- à déclaration en raison du stockage de matières plastiques.

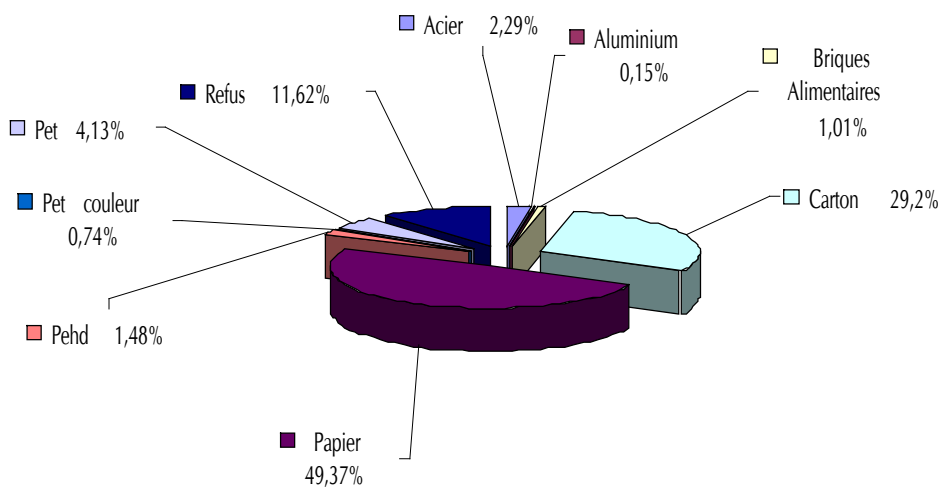
Opérationnel depuis février 1996, le tri est réalisé par 23 agents, répartis en 2 x 7 du lundi au vendredi.



Répartition des entrées au centre de tri selon les modes de collecte



Répartition des matériaux produits



Le centre de tri a atteint ses capacités maximales en traitant près de 4 200 tonnes en 2005 de déchets d'emballages ménagers.

Les principaux points limitant sont :

- La réception et le stockage amont : le hall de réception n'est plus adapté aux besoins actuels de tri.
- L'alimentation de la chaîne de tri.
- Les conditions de sécurité.

L'extension de la collecte sélective prévue sur l'ensemble des communes a donc nécessité une étude approfondie, technique et financière de l'ensemble de la filière (collecte et tri).

Le 23 juin 2005, le conseil communautaire a délibéré pour une **modernisation du centre de tri sur le site actuel avec mise aux normes et mécanisation du process.**

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études TRIVALOR.

Principaux éléments de l'année 2005 :

- Tonnage entrant : 4 200 tonnes (3 993 tonnes en 2004).
- Le chargeur et le presse paquets ont subi d'importantes réparations.

*

Perspectives 2006/2007 :

Les travaux d'extension du centre de tri devraient commencer fin 2006, à l'issue des procédures techniques et administratives, et notamment d'enquête publique. Le centre de tri pourrait accueillir 7 000 tonnes de déchets d'emballages à échéance fin 2007/début 2008.

En l'attente de ces travaux, la mise en place de la collecte sélective a été décidée pour le 1^{er} juin 2006. De ce fait, les nouveaux tonnages seront confiés à un prestataire privé.

*

7.2.4. Les encombrants (ou équerres)

La collecte des encombrants est réalisée par la régie communautaire uniquement sur Saint-Malo.

La commune est découpée en secteurs desservis en porte à porte 1 fois par mois.

1 210 Tonnes ont ainsi été collectées en 2005 (contre 1 053 en 2004, soit 15 % en plus).



7.2.5. Les déchèteries : Cancale, Miniac Morvan, St Malo, St Méloir et St Père

La déchèterie de Miniac Morvan a été transférée au 1er janvier 2005 portant à 5 le nombre de déchèteries de Saint-Malo Agglomération.

Les déchèteries sont des installations classées soumises soit au régime de déclaration, soit au régime d'autorisation, en fonction de leurs superficies : seule la déchèterie de Saint-Malo est soumise à autorisation.

Saint-Malo Agglomération a réalisé un marché public pour le transport et l'élimination des déchets avec prise d'effet décalée, afin de tenir compte des différentes échéances des contrats. Ce nouveau contrat, qui a démarré le 1^{er} octobre 2005, a pour but de simplifier la gestion des 5 déchèteries et rechercher des économies d'échelle.



Le gardiennage est assuré par des agents de la communauté d'agglomération à l'exception de la déchèterie de Saint-Malo.

Les déchèteries de St Père et Miniac Morvan disposent de plateformes de déchets verts.

Les communes sont autorisées à déposer des déchets, les entreprises, commerçants et artisans, y sont autorisés dans les déchèteries de St Père et St Méloir, sous réserve du respect de volumes limites et du paiement du dépôt, et ce jusqu'au 1^{er} septembre 2005.

Chaque déchèterie disposait d'horaires d'ouverture au public et de règlements différents. L'harmonisation du fonctionnement des déchèteries est donc une priorité.

Depuis le 1^{er} septembre 2005, le calendrier a été revu, les horaires de la déchèterie de Saint-Père étendus et l'accès restreint aux seuls usagers « particuliers ».

Principaux éléments de 2005 :

- Prise en charge de la déchèterie de Miniac Morvan.
- Interdiction d'accès aux commerces, et artisans au 1^{er} septembre 2005.
- Tonnage : 20 375 Tonnes, soit 249 kg / habitant.

*

Perspectives 2006/2007

Les nouvelles réglementations et l'extension des communes ont un impact sur l'évolution des déchèteries.

Très prochainement, la réglementation concernant les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (D3E), va contraindre à une adaptation des déchèteries pour la réception et le stockage distinct, des gros électroménagers (froids / hors froids), petits appareils ménagers et écrans.

*

7.2.6. Communication

Communication sur l'implantation de nouvelles colonnes à verre

La mise en place de 60 colonnes à verre supplémentaires sur le territoire a été accompagnée d'une communication spécifique :


- Information générale dans la Lettre d'Information diffusée en Juin,
- Campagne d'affichage durant tout l'été dans les campings, offices du tourisme, commerces..., afin de présenter les nouvelles implantations.



Harmonisation des horaires des déchèteries

L'harmonisation des horaires des déchèteries du territoire a été l'occasion de sensibiliser à nouveau les foyers sur l'utilisation des déchèteries, et sur les types de déchets concernés :

- Focus sur les déchets toxiques, les médicaments, et les pneus dans la Lettre d'Information diffusée en Janvier.
- Focus sur les déchets verts dans la Lettre d'Information diffusée en Juin.
- Information sur les nouveaux horaires des déchèteries dans la Lettre d'Information diffusée en Novembre.

 Memo pratique dechetteries					
Dechetteries	St Malo	Cancale	St Meloir des Ondes	St Pere Marc en Poulet	Miniac Morvan
Coordonnées	rue de la Ville Es Cours 02 98 82 84 37	Quatrevais 02 99 89 88 00	Blessin 02 99 89 20 04	ZA La Halte 02 99 58 47 20	Le Gavre 06 83 77 82 05
Horaires d'ouverture	9 h - 12 h 14 h - 19 h	9 h 30 - 12 h 14 h - 18 h			
Jours de fermeture	dimanche après-midi	mercredi dimanche	mardi dimanche	jeudi dimanche	vendredi dimanche

Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés.
 ■ L'accès des déchetteries est strictement réservé aux particuliers.
 ■ Les artisans, commerçants, entreprises doivent se renseigner auprès des déchetteries et organismes professionnels (renseignements auprès de la Chambre des Métiers,...).

Collecte Sélective des emballages ménagers à recycler

2005 est l'année de préparation de l'extension de la collecte sélective à toutes les communes de l'agglomération.

Une communication différenciée a donc dû être réalisée entre Saint-Malo et les autres communes pour les emballages ménagers à recycler.

→ Pour Saint-Malo

- Rappel sur les consignes de tri et les principales erreurs de tri dans les Lettres d'Information diffusées en Janvier et Juin.
- Diffusion durant l'été 2005 d'un mémo-tri spécifique pour les commerçants d'Intra-muros.



→ Pour les autres communes

- Information sur l'enquête de conteneurisation dans la Lettre d'Information diffusée en Novembre.
- Nombreux communiqués dans la presse locale (Ouest France, Pays Malouin et bulletins municipaux de fin d'année) pour prévenir du passage des ambassadeurs du Tri pour l'enquête de conteneurisation.
- Diffusion dans les mairies, commerces, office du tourisme et autres lieux de passages d'affiches "Avis de passage" pour prévenir les foyers de l'enquête en cours.
- Diffusion dans les boîtes aux lettres des foyers n'ayant pas été joints de 2 avis de passage : un premier les invitant à prendre rendez vous pour répondre à l'enquête, et un deuxième "avis de passage définitif" leur proposant de répondre à l'enquête par téléphone.



- Diffusion aux élus communautaires du 1^{er} Communiqué sur le lancement de la Collecte Sélective, précisant les détails du déroulé de l'enquête de conteneurisation, mais aussi l'enjeu de la mise en place du tri sélectif, les coûts induits, et les premières explications sur les changements à venir.





Equipements Touristiques

8.1. Définition de l'intérêt communautaire en matière de tourisme

A l'issue de l'étude stratégique sur les équipements touristiques, le 23 juin 2005 est adoptée la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements touristiques qui distingue deux catégories de projets d'équipements touristiques :

- Les projets structurants qualifiés d'intérêt communautaire.
- Les projets d'équipements touristiques complémentaires qui, d'initiative et d'intérêt non communautaire, peuvent recevoir un soutien financier de la part de la communauté d'agglomération.

8.1.1. Les projets qualifiés de structurants

Les projets qualifiés de structurants répondent aux 4 critères de pertinence thématique, de potentiel touristique, de potentiel de développement touristique et de contribution à la cohérence, à la diversité du circuit et à son équilibre spatial.

Il s'agit, dans un premier temps :

- Des actions qui permettent de donner corps au concept de **structuration et de valorisation** du territoire et de l'offre : Panneaux et dépliants dans les offices de tourisme, panneaux de labellisation de sites, équipements d'interprétation légers sur des sites très fréquentés (ex : Jalonnement le long du sentier des Douaniers).
- De la création d'un **pôle touristique rétro littoral** au Fort de Saint Père, comportant la création d'un centre d'interprétation, un spectacle et à terme un centre d'information et d'accueil du public, étant précisé que les autres activités exercées sur ce site relèvent de la commune de Saint-Père.
- De l'équipement touristique et culturel centré sur **l'histoire maritime** du pays de Saint-Malo.
- De l'équipement d'interprétation sur la **Pointe du Grouin**.

Pour ces projets structurants, **d'intérêt communautaire**, Saint-Malo Agglomération intervient comme maître d'ouvrage ou peut intervenir sous forme de participation financière.

8.1.2. Les projets d'équipements touristiques complémentaires

Les projets d'équipements touristiques complémentaires sont ceux qui, sans répondre à tous les critères, satisfont les critères de pertinence thématique (critère 1) et de contribution à la cohérence, à la diversité de circuit et à son équilibre spatial (critère 4).

Il s'agit :

- D'équipements d'interprétations sur des sites moins fréquentés.
- D'équipements concernant des circulations douces (circuits vélo, navigations sur canaux).
- D'équipements de découverte du patrimoine culturel.

Pour les équipements complémentaires, les projets sont conduits sous maîtrise d'ouvrage communale, associative ou autre.

Saint-Malo Agglomération, qui n'est pas maître d'ouvrage, peut apporter un soutien financier à ces initiatives.

8.2. Le diagnostic du Fort de Saint-Père

Parmi les orientations majeures en matière de tourisme, issue de l'étude stratégique, figure la création d'un pôle d'équilibre au Sud avec la valorisation du Fort de Saint-Père.

En 2005, un jeune architecte sera recruté en CDD pour réaliser une étude diagnostic du Fort et une réflexion sur les différentes hypothèses de localisation de l'espace de spectacles, du spectacle et du parcours d'interprétation.



*

Perspectives 2006

2006 verra la création de l'image de valorisation touristique du territoire, le lancement de l'étude de programmation de l'espace de spectacles au Fort de Saint-Père et la consultation pour l'étude de définition thématique de la zone de loisirs tourisme de Saint-Père.

*

The background features a stylized world map in a light blue color, centered on the Atlantic Ocean. The map is overlaid on a grid of various shades of blue, including a prominent vertical bar on the right side and several horizontal and vertical rectangular blocks in different tones of cyan and blue. The overall aesthetic is clean and modern.

Ressources Humaines

9.1. Chiffres clés 2005

9.1.1. Effectifs

Au 31 décembre 2005, Saint-Malo Agglomération compte 123 agents titulaires ou stagiaires (17 femmes et 106 hommes), et 38 agents non titulaires.

Parmi ces 38 non-titulaires, on compte :

- 8 contrats aidés (6 femmes et 2 hommes)
- 4 contractuels (3 femmes et 1 homme)
- 18 auxiliaires (3 femmes et 15 hommes)
- 8 saisonniers (8 hommes)

9.1.2. Créations de postes

La mise en œuvre effective de compétences nouvelles pour Saint-Malo Agglomération a entraîné en 2005 la création de nouveaux postes :

- 6 postes d'agent de salubrité
- 1 poste de technicien transport
- 1 poste de Responsable des affaires Générales et Juridiques
- 1 poste de chargé de Politique de la Ville
- 1 poste de chargé de communication
- 1 poste de chargé de mission Technopole Rennes Saint-Malo
- 1 poste de Chargé des Systèmes d'Information et de Gestion
- 1 poste de Responsable ambassadeur du Tri

9.1.3. Principaux éléments 2005

→ Autorisation de mise en œuvre des contrats aidés au sein de la communauté d'agglomération (conseil communautaire du 29 septembre)

→ Consultation sur la création d'un traitement automatisé de l'information relatif aux salaires et carrières du personnel de Saint-Malo Agglomération, et validation de ce principe au conseil communautaire du 4 novembre. A compter de Janvier 2006, les bulletins de salaire seront réalisés en interne par Saint-Malo Agglomération.

→ Définition des conditions d'attribution du régime indemnitaire en cas d'éloignement temporaire du service (conseil communautaire du 15 décembre).

→ Harmonisation du régime indemnitaire et de la prime d'intéressement. (conseil communautaire du 15 décembre)



Finances

10.1. Résultats globaux de clôture

Le résultat du budget général pour l'année 2005 présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	33 609 321 €	5 537 737 €
Dépenses	32 503 742 €	6 658 577 €
Résultat	+ 1 105 579 €	- 1 120 840 €

Compte tenu des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le résultat de clôture du budget général pour l'exercice 2005 présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2004	Résultat exercice 2005	Solde des reports 2005	Total
Fonctionnement	0	+ 1 105 579 €	0 €	+ 1 105 579 €
Investissement	+ 4 875 685 €	- 1 120 840 €	+ 1 249 724 €	+ 5 004 569 €

10.2. Budget général

10.2.1. Section d'investissement

La réalisation de la section d'investissement se présente comme suit :

	Prévu	Réalisé	Engagé	Ecart en %*	Ecart en valeur
Dépenses	20 378 149 €	6 658 577 €	7 986 394 €	71,86 %	- 5 733 178 €
Recettes	20 378 149 €	10 413 422 €	9 236 117 €	96,42 %	- 728 610 €

* : $Ecart = (réalisé + engagé) / prévu$

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent à 10 413 422 € et se décomposent comme suit :

- Affectation du résultat antérieur pour :	1 888 860 €
- Résultat antérieur d'investissement pour :	4 875 685 €
- Recettes de l'exercice 2005 pour :	3 648 877 €

	10 413 422 €

Les recettes de l'exercice 2005 recouvrent :

- Le FCTVA :	624 759 €
- Les Mise à disposition (biens transférés) :	1 445 611 €
- Les subventions pour :	955 640 €
- Les amortissements pour :	347 770 €
- Les ventes de Terrains pour :	230 711 €
- Les emprunts et dettes pour :	44 386 €

	3 648 877 €

Les engagements en matière de recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- Emprunts pour :	6 700 000 €
- Subventions d'investissement pour le pôle intermodal :	2 536 117 €
<i>(1 124 510 € au titre du FNADT, 656 607 € au titre de la Région et 755 000 € au titre de la Ville de Saint-Malo).</i>	

	9 236 117 €

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 658 577 € en réalisations et à 7 986 394 € en dépenses engagées (restes à réaliser).

Les principaux postes de dépenses se décomposent comme suit :

	Prévu	Réalisé	Engagé	Ecart en %
Dépenses d'équipement	17 316 942 €	3 856 358 €	7 986 394 €	68,39%
Immobilisations incorporelles	922 385 €	188 405 €	352 151 €	58,60%
<i>frais d'études (1)</i>	805 891 €	122 617 €	300 376 €	
<i>frais d'insertion</i>	-	5 186 €	-	
<i>concessions, droits, brevets, licences (2)</i>	116 495 €	60 602 €	51 775 €	
Immobilisations corporelles	5 450 309 €	1 323 216 €	2 387 910 €	68,09%
<i>terrains nus (3)</i>	2 325 686 €	66 118 €	779 594 €	
<i>autres installations, matériel et outillage</i>	22 317 €	22 317 €	-	
<i>matériel de transport (4)</i>	1 764 290 €	526 902 €	995 053 €	
<i>matériel bureau et informatique(5)</i>	230 003 €	202 801 €	4 205 €	
<i>mobilier (5)</i>	126 172 €	135 030 €	9 538 €	
<i>autres (6)</i>	981 840 €	370 047 €	599 520 €	
Immobilisations en cours	10 944 248	2 344 737 €	5 246 333 €	69,36%
<i>terrains (7)</i>	2 603 493	968 386 €	3 113 922 €	
<i>constructions (8)</i>	3 256 446	267 460 €	1 610 287 €	
<i>installations, matériel et outillage (9)</i>	5 084 308	1 108 891 €	522 124 €	
Autres dépenses	3 061 207	2 802 219	-	91,54%
Dépenses Imprévues	56 332	-	-	-
Autres immobilisations financières (10)	700 000	700 000	-	100,00%
Emprunts et dettes	44 388	44 386	-	99,995%
Opérations d'ordre	2 260 487	2 057 833	-	91,03%
Total	20 378 149	6 658 577	7 986 394	71,87%

(1) → Les dépenses réalisées et engagées sur le poste "**frais d'études**" correspondent principalement à l'étude « VerdiCité » relative à l'étude de faisabilité de l'extension de la collecte sélective et du centre de tri et à l'étude relative au Plan de Déplacements Urbains.

(2) → Le poste "**concessions, droits...**" retrace les dépenses relatives au logiciel de comptabilité « CIRIL » et au logiciel pour les transports scolaires « TITAN ».

(3) → Les acquisitions de terrains et les frais d'actes correspondants, notamment pour la zone d'activités « Bel Event » sur la commune de Saint Coulomb, sont imputés sur le poste "**terrains nus**". Les dépenses engagées ici correspondent également aux acquisitions et frais d'actes pour le pôle d'échanges intermodal et pour les parcs d'activités de l'Outre, de la Madeleine, de Bel Event et Les Dis.

(4) → Le poste "**matériel de transport**", aussi bien en réalisations qu'en engagements, retrace les dépenses relatives aux bennes à ordures ménagères, à leurs équipements et autres véhicules rattachés au service déchets.

(5) → Les postes "**matériel de bureau et matériel informatique**" et "**mobilier**" regroupent les dépenses réalisées et engagées pour l'informatisation et l'aménagement des locaux du siège de Saint-Malo Agglomération.

(6) → Les dépenses réalisées sur le poste "**autres**" sont principalement imputables au service des déchets pour de l'outillage et du petit matériel divers. Les dépenses engagées correspondent à la fourniture de bacs de collecte sélective (400 000 €), de colonnes enterrées (60 000 €) et aux aménagements d'aires d'arrêt pour les transports (42 000 €).

(7) → Le poste "**terrains**" regroupe les dépenses réalisées pour les acquisitions de terrains relatives à la ZAC des Mottais, à la plate forme de compostage de l'UTOM et à la construction du siège. Les dépenses engagées sur le même article représentent pour la quasi-totalité les dépenses relatives au pôle d'échanges intermodal.

(8) → Le poste "**constructions**" retrace les dépenses relatives à la construction du siège de Saint-Malo Agglomération. Les dépenses engagées sont liées à la construction du siège, à l'installation d'abris de bus, mais surtout à l'extension-modernisation du centre de tri (1 500 000 €).

(9) → Tant en réalisation qu'en engagement, le poste "**installations, matériel et outillage**" retrace les dépenses relatives à la ZAC des Mottais et au parc d'activités de Bel Event.

(10) → Enfin, le poste "**Autres immobilisation financières**" correspond à l'avance du budget principal au budget annexe de la pépinière d'entreprises pour la réalisation de 2 ateliers relais.

10.2.1. Section de fonctionnement

La réalisation de la section de fonctionnement se présente comme suit :

	Prévu	Réalisé	Ecart en %	Ecart en valeur
Dépenses	33 289 535 €	32 503 742 €	97,64 %	- 785 793 €
Recettes	33 289 535 €	33 609 321 €	100,96%	+ 319 786 €

En recettes de fonctionnement, le tableau suivant présente les écarts constatés :

Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Ecart en %	Ecart en valeur
Produits des services	858 105 €	1 054 865 €	22,93%	196 760 €
Impôts et taxes	19 402 420 €	19 557 411 €	0,80%	154 991 €
Dotations, subventions	12 584 517 €	12 589 664 €	0,04%	5 147 €
Autres produits	23 400 €	3 501 €	-85,04%	-19 899 €
Atténuation de charges	105 000 €	167 900 €	59,90%	62 900 €
Produits financiers	-	10 €	-	10 €
Produits exceptionnels	316 093 €	231 681 €	-26,70%	-84 412 €
Transferts de charges	-	4 288 €	-	4 288 €
TOTAL	33 289 535 €	33 609 321 €	100,96%	319 786 €

- L'écart constaté sur le chapitre "Produits des services" résulte de l'encaissement d'une partie de la redevance spéciale « campings » au titre de l'année 2004.
- Les sommes perçues sur le chapitre "Autres produits" correspondent à des remboursements de trop versé sur la subvention au COS et suite à une résiliation de contrat d'assurances.
- Les recettes perçues au chapitre "Produits exceptionnels" représentent les produits de cessions d'immobilisations aux budgets annexes. Il s'agit donc des ventes de terrains effectuées par le budget général vers le budget annexe « parcs structurants » pour la ZAC des Mottais, les Ateliers relais et Actipole.

En dépenses de fonctionnement, le tableau suivant présente les écarts constatés :

Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Ecart en %	Ecart en valeur
Dépenses Réelles	33 170 135	32 449 548	-2,2%	-720 587
Charges générales	3 688 110	3 530 802	-4,3%	-157 308
Charges de personnel	4 603 315	4 580 122	-0,5%	-23 193
Autres charges de gestion	6 315 046	6 054 173	-4,1%	-260 873
Atténuation de produits	18 145 856	18 012 624	-0,7%	-133 232
Charges financières	22 500	22 388	-0,5%	-112
Charges exceptionnelles	336 606	249 439	-25,9%	-87 168
Dépenses imprévues	58 702	0	-100%	-58 702
Dépenses Ordre	119 400	54 194	-54,6%	-65 206
ICNE de l'exercice/emprunts	11 000	0		
Amortissements	54 197	54 194	0,0%	-3
Virement à l'investissement	54 203	0	-100%	-54 203
TOTAL	33 289 535	32 503 742	-2,4%	-785 793

10.3. Versement aux communes

Les versements aux communes prennent trois formes différentes correspondant à des finalités bien précises :

→ **L'Attribution de Compensation** qui vise à neutraliser l'écart pour chaque Commune entre les dépenses et les recettes transférées à la communauté. En 2005, elle s'élève à 16 069 013 € (contre 14 912 173 € en 2004).

→ **La Dotation de Solidarité Communautaire** qui vise à corriger les écarts de richesse entre les communes et à les intéresser au développement économique de la communauté d'agglomération. En 2005, elle s'élève à 1 943 611 € (contre 1 913 611 € en 2004).

→ **Les fonds de concours** qui visent à accompagner le développement de services mis en commun entre plusieurs communes ou à financer un équipement intéressant plusieurs Communes. En 2005, ils s'élèvent à 33 196 € (contre 9 366 € en 2004).

10.4. Budgets annexes (résultats 2005)

10.4.1. Pépinière – Ateliers Créateurs

Les résultats du budget annexe « Pépinière – Ateliers créateurs » sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement		TOTAL
		réalisées	engagées	
Dépenses	195 769 €	3 009 878 €	80 179 €	3 285 825 €
Recettes	195 202 €	2 652 068 €	974 000 €	3 821 270 €
Résultat	-567 €	536 012 €	-	535 445 €

Le montant de recettes engagées est relatif aux ateliers relais et se répartit comme suit :

- 520 000 € d'emprunt,
- 304 000 € de subvention du Département,
- 150 000 € de subvention de la Région.

10.4.2. Transports

Les résultats du budget annexe « **Transports** » sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement		TOTAL
		réalisées	engagées	
Dépenses	1 750 383 €	3 481 659 €	463 797 €	5 695 839 €
Recettes	2 018 289 €	3 673 660 €	-	5 691 950 €
Résultat	267 906 €	-271 796 €		-3 890 €

Les dépenses engagées correspondent à l'acquisition de 2 bus (au titre de l'année 2005) et à leur équipement.

10.4.3. Parcs Structurants

Les résultats d'exécution du budget annexe « Parcs structurants » sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement		TOTAL
		réalisées	engagées	
Dépenses	1 509 940 €	1 099 559 €	-	2 609 499 €
Recettes	1 509 940 €	793 715 €	1 292 000 €	3 595 655 €
Résultat	-	986 156 €		986 156 €

Le budget annexe « Parcs structurants » retrace principalement les opérations relatives à la ZAC des Mottais et à ACTIPOLE.

Le montant des recettes engagées correspond à un emprunt.

10.4.4. Bâtiments d'activités

Les résultats du budget annexe « **Bâtiments d'activités** » sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement		TOTAL
		réalisées	engagées	
Dépenses	139 052 €	85 191 €	1 137 052 €	1 361 294 €
Recettes	188 772 €	114 349 €	1 135 000 €	1 438 122 €
Résultat	49 720 €	27 107 €		76 827 €

Les dépenses réalisées et engagées correspondent aux dépenses de frais d'études, d'acquisition de terrains, d'aménagement et de travaux du « bâtiment en blanc ».

En parallèle, l'inscription de recettes engagées correspond à une subvention attendue du Département à hauteur de 230 000 € et à un emprunt pour 905 000 €.

10.4.5. Parcs complémentaires

Les résultats du budget annexe « **Parcs complémentaires** » sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement		TOTAL
		réalisées	engagées	
Dépenses	48 130 €	48 130 €	-	96 260 €
Recettes	48 130 €	-	483 000 €	531 130 €
Résultat	-	434 870 €		434 870 €

L'inscription de 483 000 € en recettes engagées correspond à une recette d'emprunt.



Annexes

11.1. Les membres du Conseil Communautaire

<u>Cancale</u>	Monsieur JANNIN Maurice, Vice-président Monsieur BLAY Eugène Monsieur DE COURREGES Patrice Madame LE CORRONC Marie-Louise Monsieur LENOUVEL Louis Madame PENVERN Laurence
<u>Châteauneuf</u>	Monsieur MASSERON Joël, Vice-président Monsieur MALBERT Marc-André
<u>La Fresnais</u>	Monsieur GASLAIN Daniel, Vice-président Monsieur CARREAU Marcel Monsieur FLAUX Gérard
<u>La Gouesnière</u>	Monsieur HAMEL Joël, Vice-président* Monsieur HUE Philippe*
<u>La Ville es Nonais</u>	Monsieur LEFEUVRE Michel, Vice-président Monsieur MARS Jean-Claude
<u>Le Tronchet</u>	Monsieur IMBERT Bernard, Vice-président Monsieur HAMEREL Christian
<u>Lillemer</u>	Monsieur ALIX Joseph, Vice-président Monsieur MAUDUIT Gérard
<u>Hirel</u>	Monsieur DERRIEN Frédéric, Vice-président Madame SALARDAINE Nathalie
<u>Miniac Morvan</u>	Monsieur CHAPON Roger, Vice-président Monsieur LEMARIÉ Michel Monsieur MOUSSON Raymond
<u>Plerguer</u>	Madame CAILLAULD Maryvonne, Vice-présidente Monsieur BOUAISSIER Jean-Pierre Madame QUÉMERAIS Marie-France
<u>St Benoît des Ondes</u>	Monsieur DANIEL Jacques, Vice-président Monsieur BAUDRY Gérard
<u>St Coulomb</u>	Monsieur MAINGUENÉ Jean, Vice-président Madame GILLAIZEAU Annie Monsieur TIXIER Claude

**Monsieur Hamel ayant remplacé Mr Brion dans ses fonctions de vice-président par délibération du 18 mai 2006. Monsieur Hue ayant été nommé délégué communautaire par délibération du 18 mai 2006.*

St Guinoux

Monsieur BACHELOT Auguste, Vice-président
Madame TANQUEREL-AUPÉE Valérie

St Malo

Monsieur COUANAU René, Président
Monsieur LEBEAU Henri-Jean, Vice-président
Monsieur AUBRY René
Monsieur BASTIDE Christophe
Madame BAZIRE Nicole
Monsieur BELLOIR Nicolas
Madame BOEDÉC Josiane
Monsieur CHESNAIS Henri
Monsieur COLLIN François-Paul
Madame DETROIS Marie-Hélène
Monsieur EBRARD Francis
Madame FAVRE Pascale
Monsieur FOLIGNÉ Gabriel
Madame GORRET Marie-Annick
Madame JACQUEMIN Catherine
Monsieur KELTZ Philippe
Madame KOLB Annick
Monsieur LAUDE Michel
Madame LE HERISSÉ Marie-Christine
Madame LEFORT-BENEJAM Chantal
Monsieur LURTON Gilles
Madame MANSUELLE Marie-France
Madame MENAGER Eliane
Monsieur PIEDNOIR Yvon
Monsieur SAUVÉE Jean
Madame TAILLANDIER Dominique
Monsieur TOUQUET Claude
Monsieur TRUCHOT Jean-Marc
Madame VALLERIE Dominique

St Méloir des Ondes

Monsieur FONTAINE Pierre, Vice-président
Monsieur EVAÏN Bertrand
Madame LEMARIÉ Marie-Annick
Madame MÉVEL Danielle

St Père Marc en Poulet

Monsieur RICHEUX Jean-Francis, Vice-président
Madame DELAUNAY Béatrice**
Monsieur NUSS Thierry

St Suliac

Monsieur DUFRESNE Roger, Vice-président
Monsieur LUCAS

**Madame Delaunay ayant été nommée déléguée communautaire par délibération du 30 mars 2006.

11.2. Renseignements complémentaires

Réunions

Saint-Malo Agglomération

Nombre de séances du conseil communautaire : 7 (7 en 2004)
Nombre de réunions du bureau : 13 (11 en 2004)
Nombre de commissions : 43 (40 en 2004)

Actipole 2

Nombre de conseils syndicaux : 1 (3 en 2004)
Nombre de comités de pilotage : 2 (2 en 2004)

Parc Technopolitain :

Nombre de conseils syndicaux : 1

Documents soumis au contrôle de légalité

Délibérations : 158 (132 en 2004)
Décisions : 134 (91 en 2004)
Arrêtés : 555 (444 en 2004)

Etudes et marchés publics engagés en 2005

Saint-Malo Agglomération

Procédures adaptées : 44
Procédures formalisées : 39

Parc Technopolitain :

Procédures formalisées : 3

Correspondances

Nombre de courriers reçus : 5 671 (4 435 en 2004, soit + 28%)
Nombre de courriers envoyés : 5 871 (3 609 en 2004, soit + 61%)

Nombre d'écritures comptables

Mandats : 3 549 (2 759 en 2004 et 1 302 en 2003)
Titres : 1 017 (847 en 2004 et 425 en 2003)



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Saint-Malo Agglomération
6 rue de la Ville Jégu - BP11
35260 Cancale
Tél : 02.23.15.10.85
Fax : 02.23.15.10.86
accueil@stmalo-agglomeration.fr

www.stmalo-agglomeration.fr